



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DE DROIT**

Centre d'étude, de technique  
et d'évaluation législatives

Centre d'étude, de technique et  
d'évaluation législatives (CETEL)

NOTICE D'INFORMATION N° 45

2 0 1 8 - 2 0 2 1

Genève, octobre 2022

UNI MAIL, Boulevard du Pont-d'Arve 40, CH-1211 Genève 4

[www.unige.ch/droit/cetel](http://www.unige.ch/droit/cetel)



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
<b>1.1. Objectif du Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL).....</b>	<b>7</b>
<b>1.2. Membres et collaborateurs/-trices du CETEL .....</b>	<b>7</b>
<b>1.3. Personnes invitées par le CETEL .....</b>	<b>8</b>
<b>2. THÉMATIQUES.....</b>	<b>9</b>
<b>2.1. Intégrité, autonomie et participation dans la protection de l'enfant : Comment les enfants et les parents vivent-ils les actions des autorités de protection de l'enfant ? Dans le cadre du PNR 76 « Assistance et Coercition » .....</b>	<b>9</b>
2.1.1. Recherche.....	9
2.1.2. Publications .....	9
2.1.3. Organisation de colloques et conférences en lien avec la recherche .....	10
2.1.4. Participation à des colloques et conférences en lien avec la recherche.....	11
<b>2.2. La négociation des conventions de divorce et l'(in)égalité entre hommes et femmes en Suisse .....</b>	<b>12</b>
2.2.1. Recherche.....	12
2.2.2. Participation à des colloques et conférences en lien avec la recherche.....	13
<b>2.3. Le droit algorithmique : plateforme d'excellence sur le droit, l'intelligence artificielle et le tournant numérique.....</b>	<b>13</b>
2.3.1. Recherche.....	13
<b>2.4. La Communication de documents officiels contenant des données personnelles. La pesée des intérêts dans la pratique des autorités fédérales.....</b>	<b>14</b>
2.4.1. Recherche.....	14
2.4.2. Publications .....	14
<b>2.5. Évaluation législative .....</b>	<b>14</b>
2.5.1. Éléments historiques.....	14
2.5.1. impacts des mesures étatiques.....	15
<b>2.6. Légistique.....</b>	<b>16</b>
2.6.1. La légistique à l'ère du droit souple .....	16
2.6.2. La rédaction administrative et législative inclusive.....	17
2.6.3. Légistique et sciences comportementales .....	18
2.6.1. Autres publications en lien avec la légistique .....	18
<b>2.7. Right to Truth, Truth(s) through Rights: Mass Crimes Impunity and Transitional Justice. 19</b>	<b>19</b>
2.7.1. Recherche.....	19

2.7.2.	Publications scientifiques.....	19
2.7.2.1.	Directions de numéros spéciaux ( <i>Guest Editor</i> ) de revues à comité de lecture .....	19
2.7.2.2.	Articles évalués par les pairs .....	20
2.7.2.3.	Chapitres d'ouvrages collectifs .....	20
2.7.2.4.	Autres publications .....	21
2.7.3.	Vulgarisation scientifique et valorisation de la recherche hors académie.....	21
2.7.3.1.	Contributions à des rapports.....	21
2.7.3.2.	Tribunes d'opinion dans la presse.....	21
2.7.4.	Participation à des colloques, conférences et workshops en lien avec la recherche .....	22
2.7.5.	Organisation de colloques, workshops et panels.....	25
<b>2.8.</b>	<b>Connecting Legal and Psychosocial Aspects in the Search for Victims of Enforced Disappearance in Colombia and El Salvador .....</b>	<b>26</b>
2.8.1.	Recherche.....	26
<b>3.</b>	<b>COLLOQUES – CONFÉRENCES – SÉMINAIRES .....</b>	<b>28</b>
<b>3.1.</b>	<b>ISDC-FL-EUR-University of Geneva Online Conference « Autonomy and Protection of Adults? Striking the Right Balance » .....</b>	<b>28</b>
<b>3.2.</b>	<b>Journée du CETEL, « La rédaction législative et administrative inclusive. La francophonie entre impulsions et résistances » .....</b>	<b>28</b>
<b>3.3.</b>	<b>Journées de droit administratif .....</b>	<b>29</b>
3.3.1.	Les grands principes du droit administratif.....	29
3.3.2.	La contractualisation en droit public.....	29
3.3.3.	La gestion et l'usage des biens de l'Etat à l'aune des droits fondamentaux .....	30
3.3.4.	L'entraide administrative, évolution ou révolution ?.....	30
<b>3.4.</b>	<b>Droit souple et co-régulation dans le contexte du COVID-19 .....</b>	<b>30</b>
<b>3.5.</b>	<b>Séminaires doctoraux interdisciplinaires autour de la thématique : « le défi de l'interdisciplinarité » (programmes doctoraux de la CUSO) .....</b>	<b>31</b>
3.5.1.	Le défi de l'interdisciplinarité : justice transitionnelle, justice(s) en transition .....	31
3.5.2.	Le défi de l'interdisciplinarité : le règlement alternatif des conflits.....	31
3.5.3.	Le défi de l'interdisciplinarité : le droit, la naissance et la mort .....	32
<b>3.6.</b>	<b>Trilogies cinématographiques .....</b>	<b>33</b>
3.6.1.	Des procès peu ordinaires.....	33
3.6.2.	Paroles de bourreaux .....	33
<b>4.</b>	<b>DÉJEUNERS-DÉBATS DU CETEL .....</b>	<b>34</b>
<b>4.1.</b>	<b><i>Disputatio</i> En démocratie, le tirage au sort est-il une alternative légitime à l'élection ? .</b>	<b>34</b>
<b>4.2.</b>	<b>L'évaluation de la réalisation des droits fondamentaux à Genève : l'article 42 Cst. Ge, l'inaction du conseil d'état, l'action de la société civile .....</b>	<b>35</b>

4.3.	L'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche : retour d'expériences française et belge .....	36
4.4.	La loi Macron et les notaires : histoire d'une libéralisation recapturée .....	36
5.	<i>PARTICIPATION DE MEMBRES DU CETEL À DES COLLOQUES ET CONFÉRENCES (AUTRES)</i> .....	37
6.	<i>FORMATIONS</i> .....	39
6.1.	Flückiger Alexandre – Légistique – droit suisse et de l'Union européenne – Cour de Maîtrise – 6 crédits ECTS.....	39
6.2.	Flückiger Alexandre (Unige), Füzessery Simone, Rossat-Favre Colette, (Office fédéral de la justice) – Formation continue en légistique – Mieux légiférer : techniques et méthodes de rédaction législative – automne et printemps 2018-2021.....	39
6.3.	Cottier Michelle – Sociology of Family Law – Cours de Maîtrise – 6 crédits ECTS .....	40
6.4.	Garibian Sévane – Droit pénal international, crimes internationaux et justice transitionnelle – Cours de Maîtrise – 6 crédits ECTS – Cours de Bachelor (option) – 3 Crédits....	40
6.5.	Garibian Sévane – Introduction to Transitional Justice – Cours dans le cadre du Master in Transitional Justice – Académie de droit international humanitaire et de droits humains de Genève .....	41
6.6.	Garibian Sévane – Theory and Function of Criminal Justice in Transitional Contexts – Cours dans le cadre du Master in Transitional Justice – Académie de droit international humanitaire et de droits humains de Genève .....	41
6.7.	Flückiger Alexandre et Jeuland Emmanuel, Ouvroir de Droit Potentiel (OuDroPo) - Atelier de créativité juridique et de théorie du droit – séminaire .....	42
7.	<i>AUTRES PUBLICATIONS DES MEMBRES DU CETEL</i> .....	42
7.1.	Michelle Cottier .....	42
7.2.	Frédéric Bernard.....	43
7.3.	Ursula Cassani .....	44
7.4.	Alexandre Flückiger .....	44
7.5.	Sévane Garibian .....	44
7.6.	Thierry Tanquerel .....	45
7.7.	Frédéric Varone .....	45



## 1. INTRODUCTION

### 1.1. Objectif du Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL)

Le Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL) regroupe et encourage les efforts de recherche dans les domaines de la création des lois, de leur mise en œuvre et de l'évaluation de leurs effets sur la société. Depuis sa création en 1975, il a pour objectif d'approfondir l'ensemble des apports des sciences humaines et sociales à l'étude et à la connaissance du droit. En d'autres termes, le CETEL s'intéresse au droit en action, c'est-à-dire au droit tel qu'il ressort de sa mise en œuvre en pratique, et non pas au droit tel que déduit de la simple lecture des textes de loi. Le CETEL est ainsi par essence un centre interdisciplinaire dédié au dialogue entre le droit et les autres sciences — sciences sociales comme la sociologie, la science politique ou la géographie, mais aussi médecine ou psychologie.

Les trois axes fondamentaux du CETEL sont donc la promotion de l'interdisciplinarité impliquant le droit, l'évaluation législative et la légistique.

Le CETEL assume des responsabilités en matière d'enseignement en Faculté de droit et propose également des formations continues. Il poursuit une constante activité de recherche, financée notamment par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), par d'autres institutions universitaires suisses, ou encore sur mandat d'entités publiques fédérales, cantonales ou communales. Il organise régulièrement des colloques et des journées d'étude.

La présente notice couvre l'activité du centre du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021.

### 1.2. Membres et collaborateurs/-trices du CETEL

Le Comité directeur du CETEL est composé des professeur-e-s de la Faculté de droit suivants :

Michelle COTTIER (directrice depuis août 2019)

Thierry TANQUEREL (directeur jusqu'en juillet 2019)

Frédéric BERNARD (depuis février 2020)

Ursula CASSANI (jusqu'en juillet 2021)

Alexandre FLÜCKIGER

Sévane GARIBIAN

Luc THÉVENOZ

Frédéric VARONE (Faculté des sciences de la société)

Eric WIDMER (Faculté des sciences de la société, depuis février 2020)

Pendant la période 2018-2021, les personnes suivantes ont été actives au sein du CETEL :

Gaëlle AEBY (chercheuse post-doctorale, dès août 2019)

Marc BAUMGARTNER (auxiliaire de recherche, de mars à décembre 2021)

Cécile CREVOISIER (chercheuse associée depuis novembre 2019)

Mathilde ETIENNE (auxiliaire de recherche et stagiaire, dès juin 2020)

Baptiste GOLD (auxiliaire de recherche, de décembre 2019 à février 2021)

Simon JUNOD (assistant, dès mars 2018)

Mike MINETTO (assistant, d'août 2016 à février 2018)

Rocchina PERILLO (secrétaire)

Bindu Johanna SAHDEVA (assistante, dès juillet 2019)

Sarah DE SANTIAGO (assistante, d'avril 2016 à août 2018)

Adriana SCHNYDER (assistante, dès septembre 2016)

Margaux SITAVANC (assistante, d'avril 2021 à janvier 2022)

Aude SAUGY (auxiliaire de recherche et stagiaire, dès janvier 2020)

### **1.3. Personnes invitées par le CETEL**

De septembre à décembre 2021, le CETEL a accueilli Norman VANDER PUTTEN, doctorant de l'Université Saint-Louis de Bruxelles, qui rédige sa thèse au sujet de « la place, au rôle et au potentiel des indicateurs de prospérité dans le droit »

D'octobre à novembre 2018, le CETEL a accueilli Rezvan KASEB, doctorante de l'Université de Zurich, qui prépare une thèse sur : « *Child's Right to Online Privacy vs. Parents' Right to the Freedom of Online Expression* ».

## 2. THÉMATIQUES

### 2.1. Intégrité, autonomie et participation dans la protection de l'enfant : Comment les enfants et les parents vivent-ils les actions des autorités de protection de l'enfant ? Dans le cadre du PNR 76 « Assistance et Coercition ».

#### 2.1.1. RECHERCHE

*Projet de recherche dans le cadre du PNR 76 « Assistance et coercition » codirigé par Michelle COTTIER (CETEL, Faculté de droit, UNIGE), Philip JAFFE (Centre interfacultaire en droits de l'enfant, UNIGE), Stefan SCHNURR et Kay BIESEL (Institut d'aide à l'enfance et à la jeunesse, FHNW), avec la participation de Dre Gaëlle Aeby (CETEL), Dre Gaëlle Sauthier (Centre interfacultaire en droits de l'enfant), Dre Brigitte Müller et lic. phil. Aline Schoch (Institut d'aide à l'enfance et à la jeunesse, FHNW), Dre Loretta Seglias (historienne). Stagiaires : Mathilde Etienne et Aude Saugy.*

Sur la base d'une analyse historique et juridique, et d'une étude empirique menée en Suisse romande et alémanique, ce projet de recherche cherche à évaluer la manière dont les enfants et les parents vivent et comprennent les actions des autorités de protection de l'enfant (APEA) et comment ils y réagissent.

Ce projet vise à fournir des connaissances sur les caractéristiques essentielles d'une procédure "équitable" en matière de protection de l'enfant. L'analyse historique permet de recenser l'historiographie des expériences vécues par les enfants et les parents dans le contexte d'actions et de décisions des autorités de protection de l'enfant (APEA) (avant 1981 et de 1981 à 2012). L'analyse juridique porte sur l'évolution à long terme (de 1907 à nos jours) des droits des parents et des enfants dans le cadre de la procédure de protection de l'enfant, ainsi que sur les voies innovantes explorées à l'étranger. L'étude empirique menée dans les régions francophone et germanophone de Suisse questionne quant à elle la manière dont les parents et les enfants perçoivent actuellement les actions et les interventions des APEA. L'objectif final est l'élaboration interdisciplinaire d'un projet de loi relatif à une nouvelle procédure de protection de l'enfant ainsi que des lignes directrices ad hoc.

#### 2.1.2. PUBLICATIONS

COTTIER, Michelle, DROUX, Joëlle, FRAUENFELDER, Arnaud, *Construire la protection de l'enfance, entre continuités et ruptures : un échange scientifique entre trois projets du PNR76*, in : Bulletin PNR 76, N° 1, 2021.

SAUGY, Aude, AEBY, Gaëlle, *Les familles issues de la migration dans les audiences de protection de l'enfant en Suisse. Entre universalisme et psychologisation*, in : TSANTSA – Journal of the Swiss Anthropological Association, 26, 2021, pp. 195-202.

ETIENNE Mathilde, *Dynamiques de collaboration dans la définition d'une situation de mise en danger en protection de l'enfant*, CIDE, Sion, 2021.

SCHOCH Aline, AEBY Gaëlle, MÜLLER Brigitte, COTTIER Michelle, SEGLIAS Loretta, BIESEL Kay, SAUTHIER Gaëlle, SCHNURR Stefan, *Participation of Children and Parents in the Swiss Child Protection System in the Past and Present: An Interdisciplinary Perspective*, in: Social Sciences, 9(8), 2020, pp. 148-148.

SCHOCH Aline, MÜLLER Brigitte, *Eingriffe in Familien früher und heute: Historische Beispiele von Kindswegnahmen und Einblicke in ein laufendes Forschungsprojekt zur aktuellen Kinderschutzpraxis in der Schweiz*, in: WAGENBLASS Sabine, SPATSCHECK Christian (éds.), Hochschule Bremen, Bremen, 2020, pp. 26-34.

SAUGY Aude, *L'enfant issu de la migration et sa famille dans les procédures de protection de l'enfant et de l'adulte en Suisse*, CIDE, Sion, 2020.

SAUTHIER Gaëlle, COTTIER Michelle, *L'impact des droits humains en matière de placement de l'enfant en droit civil suisse (première partie)*, in : FamPra.ch 2020, pp. 890-938.

SAUTHIER Gaëlle, *Note sur : Cour Européenne des droits de l'homme, Troisième Section Arrêt du 30 avril 2019 en la cause de T.B. contre Suisse – 1760/15*, in : FamPra.ch 2019, pp. 1283-1295.

### 2.1.3. ORGANISATION DE COLLOQUES ET CONFERENCES EN LIEN AVEC LA RECHERCHE

AEBY, Gaëlle, BUGNON, Géraldine, COTTIER, Michelle, DROUX, Joëlle, FRAUENFELDER, Arnaud, Conférence et échange scientifique dans le cadre du Programme National de Recherche 76 Assistance et coercition, 16 et 17 septembre 2021 :

- 16 septembre : NIGET, David, *Protection de l'enfance et citoyenneté au XXe siècle : perspectives transatlantiques* ; Pösö, Tarja, *Consensual child welfare: what does 'consent' mean in practice ?*
- 17 septembre: Scientific Exchange within NRP 76: *The making of child protection in Switzerland yesterday and today. Normative turns and decision-making processes.*

#### 2.1.4. PARTICIPATION A DES COLLOQUES ET CONFERENCES EN LIEN AVEC LA RECHERCHE

SCHOCH Aline, AEBY Gaëlle, *Children's Participation in Child Protection Proceedings: Do you Hear me?*, XVIème conférence EuSARF intitulée «*The Perspective of the Child* », Zürich (en ligne), Suisse, 31.08.2021.

SCHOCH Aline, AEBY Gaëlle, *Toward a Child-centric Perspective in the Field of Child Protection? Children's Participation in Child Protection Proceedings in Switzerland*, International Social Work Summer School HES SO VS «*Child Protection* », Suède, Allemagne et Suisse, 30.06.2021.

SCHOCH Aline, AEBY Gaëlle, *Der Umgang mit Spannungsfeldern und Ambivalenzen im Kinderschutz aus der Perspektive von Eltern und ihren Kindern*, Association Suisse de Sociologie, congrès 2021 intitulé «*Social justice in times of social change* », Genève, Suisse (en ligne), 29.06.2021.

AEBY Gaëlle, SCHOCH Aline, *Child Protection Proceedings: Information Exchanges at the Heart of Participatory Strategies*, European Conference for Social Work Research (ECSWR), Bucharest, Roumanie (en ligne), 05.05.2021.

SCHOCH, Aline, AEBY Gaëlle, *Sichtweisen der Kinder und ihrer Eltern zu KESB Interventionen: Herausforderungen, Grenzen und Perspektiven*, NFP 76 Programm-Workshop 2020 intitulé «*Interpretation von Fallakten und Einbezug der Betroffenen in der Forschung* », Suisse (en ligne), 09.12.2020

SCHOCH, Aline, AEBY Gaëlle, *Participation of Children in Child Protection Proceedings: Areas of Tension in Practice*, International Virtual Conference intitulée «*Call to Action to Change Child Welfare* », The Kempe Center, University of Colorado, Etats-Unis, 06.10.2020.

SCHOCH, Aline, AEBY Gaëlle, *Toward a Child-Centric Perspective in the Field of Child Protection? Children's Participation in Child Protection Proceedings in Switzerland*, Mid-term Symposium of European Sociological Association RN04 Sociology of Children and Childhood, Sion, Suisse, 09.09.2020.

COTTIER, Michelle, SAUTHIER, Gaëlle, *Droits et obligations d'aviser* (atelier), 4ème Journée d'étude en matière de droit de la protection de l'enfant et de l'adulte, Université de Fribourg, Suisse, 07.02.2020.

COTTIER, Michelle, *Droits et obligations d'aviser* (conférence), 4ème Journée d'étude en matière de droit de la protection de l'enfant et de l'adulte, Université de Fribourg, Suisse, 07.02.2020

AEBY Gaëlle, SCHOCH Aline, *How do Child Protection Authorities Balance Protection and Self-Determination in their Proceedings?* Congrès annuel de l'Association Suisse de Sociologie, Neuchâtel, Suisse, 10.09.2019.

## 2.2. La négociation des conventions de divorce et l'(in)égalité entre hommes et femmes en Suisse

### 2.2.1. RECHERCHE

*Projet dirigé par Michelle COTTIER (CETEL, Faculté de droit de l'UNIGE) et par Eric D. WIDMER (CETEL, Faculté des sciences de la société, UNIGE) avec la collaboration de Gaëlle Aeby (chercheuse postdoctorale, Faculté de droit et Faculté des sciences de la société, UNIGE), Bindu Johanna SAHDEVA (doctorante, Faculté de droit, UNIGE), Luisa BAUMANN (auxiliaire de recherche de mars 2021 à décembre 2021, Faculté de droit, UNIGE), Baptiste Gold (auxiliaire de recherche de décembre 2019 à février 2021, Faculté de droit, UNIGE), et financé par le FNS.*

Ce projet de recherche entend mettre en lumière les liens existants entre la négociation de conventions de divorce et :

- (1) les différents concepts de l'égalité de genre présents dans le droit de la famille suisse actuel,
- (2) les interprétations de ces concepts par les avocat-e-s spécialisé-e-s dans ce domaine, ainsi que
- (3) les parcours de vie et de la division du travail du couple avant la séparation.

Les recherches sur la transition à la parentalité ont révélé les dynamiques genrées par lesquelles les mères finissent par s'occuper de manière prépondérante du travail domestique et des soins aux enfants, alors que les pères se chargent d'une part beaucoup plus importante du travail rémunéré. Cependant il existe encore peu de recherches sur la dynamique de genre dans le divorce comme évènement clé dans la vie d'une personne. Ce projet à l'intersection du droit et de la sociologie vise à contribuer à une meilleure compréhension des dimensions juridiques de ce processus. Il propose d'étudier l'enracinement des différents concepts d'égalité de genre dans le processus de négociation des conventions de divorce entre couples de sexe opposé avec enfants en Suisse. Il étudiera les concepts juridiques d'égalité de genre après divorce, le rôle des avocat-e-s dans l'interprétation de ces concepts et dans la communication de cette interprétation à leurs clients. Enfin, elle produira des résultats sur le rôle que jouent les parcours de vie et de la division du travail sur laquelle le couple s'était mis d'accord avant la séparation dans la négociation des conventions de divorce.

Les méthodes utilisées dans ce projet incluent :

- (1) l'analyse du droit écrit (législation, jurisprudence, littérature juridique) ;

(2) une enquête quantitative à l'aide de questionnaires auprès des avocat-e-s suisses spécialisés en droit de la famille ;

(3) des entretiens qualitatifs approfondis avec des avocat-e-s et des personnes qui viennent de divorcer.

### 2.2.2. PARTICIPATION A DES COLLOQUES ET CONFERENCES EN LIEN AVEC LA RECHERCHE

COTTIER, Michelle, WIDMER, Eric, *Family justice, private ordering and gender equality in Switzerland*, Congrès de la Société Suisse de Sociologie intitulé « *Social Justice in Times of Uncertainty* », Genève, Suisse (en ligne), 29 juin 2021.

COTTIER, Michelle, WIDMER, Eric, *Autonomie und Scheidungsfolgen: Ideal und Realität, 5. Fachgespräch Familienrecht Autonomie in der Familie – eine Schwärmerei?* Hambourg, Allemagne (en ligne), 12 mars 2021.

COTTIER, Michelle, SAHDEVA, Bindu, *Implementing gender equality as an aim of the Swiss Family Justice System*, Workshop intitulé « *What is a Family Justice System For?* », International Institute for the Sociology of Law, Oñati (online), Espagne, 10 septembre 2020.

## 2.3. Le droit algorithmique : plateforme d'excellence sur le droit, l'intelligence artificielle et le tournant numérique

### 2.3.1. RECHERCHE

*Projet dirigé par le Benoît FRYDMAN, Université libre de Bruxelles, Centre Perelman de Philosophie du droit, Gregory LEWKOWICZ, Université libre de Bruxelles, Centre Perelman de Philosophie du droit et Alexandre FLÜCKIGER, Université de Genève, Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives.*

La numérisation du monde, le développement des réseaux globaux de communication ainsi que les progrès de l'intelligence artificielle et de la robotique ont des conséquences sur tous les aspects de la vie en société. Ces transformations ont également un impact sur le droit, sa création et son écriture algorithmique, sa mise en œuvre, sa sanction et sa centralité en tant que mode privilégié de régulation de la société. Le présent projet vise à mettre en place une plateforme d'excellence multidisciplinaire sur le droit, l'intelligence artificielle et le tournant numérique réunissant des chercheurs et des laboratoires francophones issus de plusieurs disciplines.

La plateforme sera organisée autour de trois axes de recherche portant respectivement sur (i) les origines intellectuelles et l'épistémologie de la régulation algorithmique ; (ii) la collecte et

l'approche pragmatique des cas pratiques et (iii) l'analyse du droit algorithmique dans ses implications en termes de droits fondamentaux, de respect des principes de l'état de droit et de la démocratie ainsi qu'en tant que levier de la formation d'un droit global.

## 2.4. La Communication de documents officiels contenant des données personnelles. La pesée des intérêts dans la pratique des autorités fédérales

### 2.4.1. RECHERCHE

*Projet dirigé par Alexandre FLÜCKIGER, avec la collaboration de Mike MINETTO (assistant du CETEL).*

La présente recherche a été menée sous l'égide du Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL) de l'Université de Genève. Elle a été publiée initialement dans le sixième numéro de l'année 2017 de la Revue de droit administratif et de droit fiscal. Cette contribution complète la publication initiale en incluant un tableau compilant et synthétisant plus de trente arrêts des tribunaux fédéraux et cent recommandations du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, sur lesquels se basent l'essentiel de l'analyse quantitative et qualitative que nous avons menée.

### 2.4.2. PUBLICATIONS

FLÜCKIGER, Alexandre, MINETTO, Mike, *La communication de documents officiels contenant des données personnelles. La pesée des intérêts dans la pratique des autorités fédérales*, Travaux CETEL, Genève, 2018, p. 59.

## 2.5. Évaluation législative

### 2.5.1. ÉLÉMENTS HISTORIQUES

FLÜCKIGER Alexandre, *Histoire de l'évaluation législative: originalité et postérité du censeur des lois de Gaetano Filangieri (1752-1788)*, in : LE QUINIO, Alexis, SANTOLINI, Thierry (édit.), *Trois précurseurs italiens du droit constitutionnel : Giuseppe Compagnoni, Gaetano Filangieri, Pellegrino Rossi*, La Mémoire du droit, Paris, 2019, pp. 387-406.

Gaetano Filangieri, en proposant d'instaurer un censeur des lois, s'inscrit dans une longue et riche tradition de penseurs dont les réflexions ont contribué à forger et à institutionnaliser l'évaluation législative et des politiques publiques, pièce maîtresse de la légistique matérielle.

### 2.5.1. IMPACTS DES MESURES ÉTATIQUES

FLÜCKIGER, Alexandre, L'évaluation des impacts des mesures étatiques, in : DIGGELMANN, Olivier, HERTIG RANDALL, Maya, SCHINDLER Benjamin (édit.), *Verfassungsrecht der Schweiz = Droit constitutionnel suisse, Vol. II*, Schulthess, Zürich 2020, pp. 2043-2057

Produire des droits « concrets et effectifs » et non pas « théoriques ou illusoire » : tel est le principe moteur posé de longue date par la Cour européenne des droits de l'homme. Or concevoir des mesures étatiques ayant de l'impact a de tout temps constitué un défi majeur pour les autorités publiques, car on observe dans la réalité deux types de droit, l'un écrit dans les livres et l'autre vécu en action. L'étude de ce contraste constitue le cœur même de l'évaluation, une démarche destinée à concevoir, mettre en œuvre et réviser les mesures étatiques en fonction de leur impact sur la réalité sociale, environnementale et économique.

FLÜCKIGER, Alexandre, *Art. 170 Cst. - Evaluation de l'efficacité*, in : MARTENET, Vincent et DUBET, Jacques (édit.), *Commentaire romand de la Constitution fédérale*, Helbing Lichtenhahn, Bâle, 2021, pp. 3152-3162.

Les mesures de la Confédération ne doivent pas être de la poudre aux yeux pour faire illusion auprès du peuple, mais être suivies d'effets concrets. Le constituant signale sa volonté de ne pas se satisfaire de mesures théoriques. Il veut que les autorités fédérales s'aventurent hors de leurs murs pour évaluer la manière dont les mesures se comportent à l'épreuve du terrain. Il oblige les juristes, habitués à juger le droit dans les livres, à sortir de leur zone de confort en exigeant d'évaluer le droit vivant et en action.

FLÜCKIGER Alexandre, *Les écoles de l'efficacité au service de la mise en œuvre des droits humains*, in : DEVINAT, Mathieu (édit.), *Les écoles de pensée en droit / Legal Schools of Thought*, Les Éditions R.D.U.S., Sherbrooke, Québec, 2021, pp. 435-453.

Les écoles de l'efficacité sont souvent réduites à leurs applications économiques en limitant l'analyse des processus législatifs, administratifs et judiciaires sous l'angle de l'utilité économique et de la comparaison monétarisée. Or, l'efficacité ne saurait se limiter à la seule efficacité économique, mais peut être mise utilement au service de la mise en œuvre des droits humains. Dans le contexte de gouvernance diffuse résultant de la globalisation, les autorités sont appelées à miser non seulement sur des mécanismes juridictionnels et des règles de droit classiques, mais aussi sur des instruments et des institutions de droit souple, en particulier des indicateurs et des méthodes d'évaluation intégrant toutes les composantes du développement durable, en particulier les droits humains. Le législateur pourrait opportunément être amené à piloter de tels instruments de manière stratégique dans le cadre d'une légistique repensée à l'ère du droit souple, aux succès certainement moins spectaculaires à court terme, mais probablement plus pérennes.

## 2.6. Légistique

### 2.6.1. LA LÉGISTIQUE À L'ÈRE DU DROIT SOUPLE

FLÜCKIGER Alexandre, *(Re)faire la loi : traité de légistique à l'ère du droit souple*, Stämpfli, Berne, 2019.

La loi peine toujours plus à « faire la loi » à l'ère du droit souple et de la globalisation. Afin de produire un impact législatif aussi juste qu'optimal, la légistique doit proposer dans ce nouveau contexte une démarche permettant d'intégrer démocratiquement la force du droit souple dans le processus législatif, de pair avec le contrôle de constitutionnalité des lois, sans se contenter d'améliorer la clarté des textes. Ce traité présente les fondements de la légistique, constituée historiquement pour faire recouvrer à la loi sa rationalité, son efficacité, sa clarté et sa concision. Il explique comment : créer une analyse d'impact intégrée qui prenne en compte toutes les composantes du développement durable parmi la multiplicité des instruments d'action tant publics que privés (légistique matérielle prospective) ; formuler des textes clairs et cohérents (légistique formelle) ; évaluer rétrospectivement les effets des lois et des politiques publiques par des méthodes appelées à devenir participatives (légistique matérielle rétrospective). Ce traité porte sur le droit suisse et le droit de l'Union européenne, avec des aspects de droit comparé. Il intègre de manière critique les développements en économie comportementale, en sciences affectives, en intelligence artificielle et en sciences de la gouvernance et de la régulation. Il s'adresse non seulement aux juristes mais aussi aux spécialistes en sciences sociales, au personnel politique et administratif ainsi qu'à toute personne intéressée par le pilotage des politiques publiques.

FLÜCKIGER Alexandre, *Le droit souple intercantonal : quand les conférences intercantionales recommandent, les réglementations s'harmonisent*, in : HOTTELIER, Michel, HERTIG RANDALL, Maya, FLÜCKIGER, Alexandre (édit.), *Etudes en l'honneur du Professeur Thierry Tanquerel : entre droit constitutionnel et droit administratif : questions autour du droit de l'action publique*, Schulthess éditions romandes : Université de Genève, Faculté de droit, Genève, 2019, pp. 109-126.

L'action souple et douce des recommandations prises par les conférences intercantionales se révèle souvent efficace, du moins à moyen ou à long terme, pour harmoniser progressivement des réglementations cantonales disparates. Leur légitimité démocratique est cependant loin d'être garantie. Les conventions intercantionales ainsi que les statuts des conférences intercantionales devraient dans le futur porter une plus grande attention à cet instrument délaissé par la doctrine, afin de mieux l'encadrer. Les points insatisfaisants touchent à la définition lacunaire de la compétence recommandationnelle au sein des conférences, de la participation démocratique (procédure de consultation, droits populaires, compétence respective des gouvernements et des parlements), de l'évaluation des effets (analyse d'impact prospective, évaluation rétrospective et suivi de la mise en oeuvre), de la publication, de la transparence et du contrôle de telles recommandations. Les autorités intercantionales ont toutefois développé un certain nombre de bonnes pratiques qu'il vaudrait la peine d'évaluer

de manière approfondie avant de trouver un moyen de les généraliser le cas échéant dans le futur.

FLÜCKIGER Alexandre, *Soft Law Instruments in Public Law*, in: LADNER Andreas, SOGUEL, Nils, EMERY, Yves, WEERTS, Sophie, NAHRATH, Stéphane (édit.), *Swiss Public Administration : Making the State Work Successfully*, Palgrave Macmillan, Cham, 2019, pp. 121-135.

Implementing the goals of public policy is no longer conceivable today without the use of soft law, as the Swiss case amply demonstrates. Indeed, the flexibility in adopting such instruments, combined with the effects they are likely to have, makes them indispensable in terms of efficiency. However, as noted in the introduction, such soft law tools are problematic inasmuch as they do not enjoy the same democratic legitimacy as ordinary acts of law. If soft law had no effect, this would not pose particular problems, but as we have shown, this is not the case. Faced with this situation, it is necessary that public authorities adopt legitimization measures adapted to the particularities of soft law. One can suggest the following: the more non-obligatory acts by the state infringe on a right (at whatever level), and/or the more important their effects, the more one must ensure they are treated as equivalent to ordinary legal acts.

FLÜCKIGER Alexandre, *L'unification du droit de la construction en Suisse : le droit souple et les normes privées à l'assaut du fédéralisme*, in : BOILLET Véronique et al. (édit.), *Le droit public en mouvement : mélanges en l'honneur du Professeur Etienne Poltier*, Schulthess Médias Juridiques, Genève, 2020, pp. 861-869.

Alors que le droit des constructions est morcelé puisqu'il relève de la compétence législative des cantons, des tendances centripètes fortes le poussent vers l'unification. À défaut de base constitutionnelle permettant à la Confédération d'unifier la matière, on montrera comment les acteurs recourent au droit souple et aux normes privées dans l'espoir d'harmoniser progressivement le droit des constructions.

## 2.6.2. LA RÉDACTION ADMINISTRATIVE ET LÉGISLATIVE INCLUSIVE

FLÜCKIGER Alexandre (éd.), *La rédaction administrative et législative inclusive : la francophonie entre impulsions et résistances*, Stämpfli, Berne, 2019.

Si le privilège grammatical du masculin a pu être justifié autrefois par "la supériorité du mâle sur la femelle", l'argument est aujourd'hui indéfendable. Sur les traces des pays nordiques et anglo-saxons, la francophonie évolue, à divers rythmes, vers des pratiques de rédaction inclusive. Ce dernier terme comprend aussi bien la mise en évidence du féminin dans le langage que l'ensemble des procédés de neutralisation du genre, permettant d'inclure aussi les personnes non binaires. Après une introduction sur l'intérêt de la démarche, cet ouvrage décrit un moyen d'action souple à disposition des autorités désireuses de promouvoir l'égalité : le comportement modèle de celles-ci, pariant sur les vertus incitatives que les législateurs et les administrations peuvent provoquer en montrant l'exemple. Un tour d'horizon des méthodes et

des pratiques germanophones et anglophones précède l'analyse de la situation en France, au Québec, en Belgique, dans les États d'Afrique francophone et en Suisse.

### 2.6.3. LÉGISTIQUE ET SCIENCES COMPORTEMENTALES

FLÜCKIGER Alexandre, *Gouverner par des « coups de pouces » (nudges) : instrumentaliser nos biais cognitifs au lieu de légiférer ?* in : Les Cahiers de droit, Laval, 1/2018, pp. 199-227.

En visant la partie inconsciente et émotionnelle de notre esprit, les sciences affectives et comportementales ont démontré la possibilité d'orienter nos actions sans recourir à la contrainte. Dans ces conditions, la tentation était vive de chercher à exploiter les résultats de telles recherches pour gouverner nos conduites au lieu de légiférer. Par d'habiles « coups de pouce » (nudges), l'État devient ainsi l'architecte de nos choix (choice architect), chargé de créer un environnement incitant, à notre insu, à obéir comme il le souhaite. En d'autres termes, donner un « coup de pouce » revient à créer un environnement comportemental incitateur (choice architecture) offrant un contexte propice à l'adoption d'un comportement déterminé sans contrainte apparente.

Un tel mécanisme présente l'indéniable intérêt de contribuer à mettre en œuvre les lois et les politiques publiques de manière plus souple. L'incitation doit en effet être préférée à la coercition si la première se révèle suffisamment efficace. Pourtant, la création d'environnements comportementaux incitateurs est un moyen possiblement très intrusif, susceptible de court-circuiter notre libre-arbitre. Il reviendra donc aux autorités de ne retenir que ceux d'entre eux dont la nature n'est pas manipulatoire. Fondés sur une base légale, visant un intérêt public, proportionnés et conformes à la bonne foi, ils ont en revanche toute leur place dans la panoplie d'un État de droit.

### 2.6.1. AUTRES PUBLICATIONS EN LIEN AVEC LA LÉGISTIQUE

FLÜCKIGER, Alexandre, *La procédure législative dans les cantons et les communes*, in : DIGGELMANN, Oliver, HERTIG RANDALL, Maya, SCHINDLER, Benjamin (édit.), *Verfassungsrecht der Schweiz = Droit constitutionnel suisse, vol. III.*, Schulthess, Zürich, 2020, pp. 1969-1987.

La procédure législative cantonale et communale révèle – à l'image du fédéralisme – une riche diversité qui rend hasardeuse toute tentative de synthèse raisonnée. On relèvera en particulier une grande inventivité au niveau des figures de participation démocratique et des droits populaires. Le constat est ancien comme on pouvait l'observer au 19<sup>e</sup> siècle déjà avec le concept d'un « laboratoire expérimental » en matière de référendum et d'initiative. L'influence de la qualité de la procédure législative sur la qualité de la loi est quant à elle déterminante. Les cantons ont progressivement développé une expertise légistique à ce propos, à des degrés de maturité très divers il est vrai. Une analyse détaillée en matière de légistique comparée intercantonale, et même intercommunale, reste à écrire.

FLÜCKIGER Alexandre, *Légiférer sans arbitraire dans l'incertain : le principe de proportionnalité entre précaution et expérimentation*, in : LeGes 3/2021, pp. 1-18.

Légiférer sans arbitraire dans un contexte imprévisible face à des risques diffus n'est pas aisé : faut-il par précaution prendre des mesures fortes visant un risque zéro, malgré leurs effets collatéraux potentiels, ou peut-on expérimenter des mesures plus ou moins risquées, y compris l'inaction, en assumant les dommages susceptibles de survenir après une pesée des intérêts ? Le principe de légalité n'est ici d'aucun secours et doit être complété par la garantie de règles découlant du principe de proportionnalité, en particulier le principe de rétroaction exigeant une adaptation constante de la loi en fonction de l'observation de ses impacts.

## 2.7. Right to Truth, Truth(s) through Rights: Mass Crimes Impunity and Transitional Justice

### 2.7.1. RECHERCHE

*Projet dirigé par Sévane GARIBIAN (CETEL, Faculté de droit, UNIGE), avec la collaboration de Zahira ARAGÜETE-TORIBIO (chercheuse postdoctorale), Marion VIRONDA DUBRAY (doctorante), Adriana SCHNYDER (doctorante associée), Camille MONTAVON (doctorante associée), Tafadzwa CHRISTMAS (doctorant associé), Besnik IBRAHIMI, Fabienne LAUPER, Laetition RIENZO, Olivier VAN DEN BRAND (auxiliaires de recherche) et financé par le FNS (2016-2022).*

Ce projet de recherche entend répondre aux questions suivantes : si, dans le cadre de la justice transitionnelle, le droit à la vérité constitue le premier pilier de la « lutte contre l'impunité » des crimes de masse et suppose une obligation étatique d'enquêter, quelle signification et quelle fonction a-t-il en contextes d'impunité a priori irrémédiable ? Comment le droit à la vérité est-il garanti et mis en œuvre lorsque la justice pénale est inaccessible en raison, par exemple, de lois d'amnistie, d'un négationnisme d'État, d'une politique de disparition systématique des corps ou, plus simplement, de la mort des responsables ? En questionnant ainsi ce nouveau droit de l'homme à la vérité, cette recherche interdisciplinaire offre une approche holistique renouvelant la conception de la justice face à la violence politique extrême.

### 2.7.2. PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

#### 2.7.2.1. DIRECTIONS DE NUMEROS SPECIAUX (GUEST EDITOR) DE REVUES A COMITE DE LECTURE

GARIBIAN, Sévane, Numéro spécial « *Reflexiones en torno a La muerte del verdugo* » (co-dirigé avec Zahira Aragüete-Toribio et Ana Forcinito), in: *Hispanic Issues Online*, n° 9, 2019, 116 p. (University of Minnesota Press, Routledge et Vanderbilt University Press).

GARIBIAN, Sévane, Numéro spécial « *The Death of the Perpetrator: Interdisciplinary Reflections on the Dead Body of Mass Criminals* », in: *Journal of Genocide Research*, vol. 20, n° 2, 2018, 111 p.

#### 2.7.2.2. ARTICLES EVALUES PAR LES PAIRS

GARIBIAN, Sévane (co-auteur-e-s Zahira Aragüete-Toribio et al.), *The development of guiding principles for the proper management of the dead in humanitarian emergencies and help in preventing their becoming missing persons: First Expert's Meeting*, in: *International Review of the Red Cross*, vol. 101, n° 912, 2020, pp. 1213-1229.

GARIBIAN, Sévane, *Le 24demarzo argentin : généalogie d'une 'holofrase' et loi commémorative de 2002*, in: LEDOUX, Sébastien (dir.), *Les lois mémorielles en Europe*, Parlement[s] (numéro spécial), hors-série n° 15, 2020, pp. 211-220  
Traduction espagnole : GARIBIAN, Sévane, *El 24demarzo : genealogía de una "holofrase"*, publié sur le site de Territorios Clínicos de la Memoria (TeCMe), mars 2020, <http://tecmered.com/el-24demarzo-genealogia-de-una-holofrase/>.)

GARIBIAN, Sévane, *La confesión del plural : las comisiones de verdad y reconciliación y la búsqueda de la verdad*, in: *Isonomía. Revista de Teoría y Filosofía del Derecho*, n° 52, 2020, pp. 98-113.

GARIBIAN, Sévane (co-auteurs Zahira Aragüete-Toribio et Ana Forcinito), *Introducción al Debate*, in: GARIBIAN Sévane, ARAGÜETE-TORIBIO, Zahira et FORCINITO, Ana (dir.), *Reflexiones en torno a La muerte del verdugo*, *Hispanic Issues Online* (numéro spécial), n° 9, 2019, pp. 1-9.

GARIBIAN, Sévane, *The Death of the Perpetrator, or the Uncountable Time of his Eternity*, in: GARIBIAN, Sévane (dir.), *The Death of the Perpetrator: Interdisciplinary Reflections on the Dead Body of Mass Criminals*, *Journal of Genocide Research* (numéro special), vol. 20, n° 2, 2018, pp. 197-206.

GARIBIAN, Sévane, «*Commanded by my Mother's Corpse*»: *Talaat Pasha, or the Revenge Assassination of a Condemned Man*, in: GARIBIAN, Sévane (dir.), *The Death of the Perpetrator: Interdisciplinary Reflections on the Dead Body of Mass Criminals*, *Journal of Genocide Research* (numéro special), vol. 20, n° 2, 2018, pp. 220-235.

#### 2.7.2.3. CHAPITRES D'OUVRAGES COLLECTIFS

GARIBIAN, Sévane, *L'aveu du pluriel. Les commissions de vérité et de réconciliation et la recherche de la vérité*, in : MASSIAS, Jean-Pierre (dir.), *Les Commissions Vérité et Réconciliation en Amérique latine*, LGDJ, Paris, 2021, pp. 43-54.

GARIBIAN, Sévane, *De la ruptura del consenso. El caso Perinçek, el genocidio armenio y el derecho penal internacional*, in: BOULGOURDJIAN, Nélida (dir.), *Negacionismo del Genocidio Armenio. Una visión desde el presente*, EDUNTREF, Prometeo, Buenos Aires, 2020, pp. 413-432.

GARIBIAN, Sévane, *Über den Bruch des Konsenses: Der Fall Perinçek, der armenische Völkermord und internationales Strafrecht*, in: ALTANIAN, Melanie (dir.), *Der Genozid an den ArmenierInnen: Beiträge zur wissenschaftlichen Aufarbeitung eines historischen Verbrechens gegen die Menschlichkeit*, Springer VS, Wiesbaden, 2018, pp. 167-187.

#### 2.7.2.4. AUTRES PUBLICATIONS

GARIBIAN, Sévane, *Paix et justice pénale internationale : retour sur une révolution inachevée*, in : Résonances (dossier spécial « 1919-2019 La Paix »), n° 1, 2019, pp. 24-27.

### 2.7.3. VULGARISATION SCIENTIFIQUE ET VALORISATION DE LA RECHERCHE

#### HORS ACADEMIE

##### 2.7.3.1. CONTRIBUTIONS A DES RAPPORTS

*Guiding Principles for Dignified Management of the Dead in Humanitarian Emergencies and to Prevent them Becoming Missing Persons*, principes directeurs élaborés conjointement avec le « *Missing Project* » du CICR, 2021 (en ligne).

##### 2.7.3.2. TRIBUNES D'OPINION DANS LA PRESSE

GARIBIAN, Sévane, *Haut-Karabakh : la poursuite des responsables de crimes de guerre ne saurait être évitée*, Le Monde en ligne (France), rubrique Débats, 6 décembre 2020 (Traduction turque parue dans *Agos* (Turquie), le 11 décembre 2020, p. 2, ainsi qu'en ligne ; Traduction espagnole parue dans *El Cohete a la Luna* (Argentine), le 13 décembre 2020, en ligne).

GARIBIAN, Sévane, *Ce qu'il reste de Franco*, Le Temps (Suisse), rubrique Débats, 25 octobre 2019, p. 12 (Traduction espagnole parue dans *El Cohete a la Luna* (Argentine), le 3 novembre 2019, en ligne).

GARIBIAN, Sévane, *Louis Joinet, ou le pouvoir de changer les choses*, Le Temps (Suisse), rubrique Débats, 8 octobre 2019, p. 7 (Traduction espagnole parue dans *El Cohete a la Luna* (Argentine), le 13 octobre 2019, en ligne).

GARIBIAN, Sévane, *Un pavillon suisse pour l'Aquarius*, Le Temps (Suisse), rubrique Débats, 28 novembre 2018, p. 8 (tribune collective signée par 14 Professeur-e-s de droit).

#### 2.7.4. PARTICIPATION A DES COLLOQUES, CONFERENCES ET WORKSHOPS EN LIEN AVEC LA RECHERCHE

GARIBIAN, Sévane, Workshop intitulé « *Dignified Treatment of Human Remains, Mortuary and Funerary Issues in Humanitarian Contexts* » (co-organisatrice et intervenante), organisé conjointement avec le programme de recherche « Transfunéraire » (ANR 2020-2022) co-dirigé par Elisabeth ANSTETT (CNRS) et Valérie ROBIN AZEVEDO, Université de Paris-Descartes, CICR et Faculté de droit, Université de Genève, 19-20 novembre 2021.

GARIBIAN, Sévane, Conférence dans le cadre de la Regional Online Summer School on International Humanitarian Law (co-intervenante), organisée par la délégation du CICR en Arménie et la American University of Armenia Master of Laws program, American University of Armenia, Erevan, Arménie (en ligne), 6-10 juillet 2021.

GARIBIAN, Sévane, Conférence dans le cadre du séminaire de recherche interdisciplinaire intitulé « *Taire, confier, révéler. Le secret, de l'intime au social* », organisé au sein du programme ANR DERVI (CNRS / EHESS / Université Sorbonne Paris Nord), École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Paris, France (en ligne), 24 juin 2021.

GARIBIAN Sévane, 25<sup>e</sup> Congrès de l'International Academy of Legal Medicine (intervenante dans le panel « *Protecting Humanity after Death: The Development of the Guiding Principles for the Dignified Management of the Dead in Humanitarian Emergencies and to Prevent them Becoming Missing Persons* », en ligne), 1<sup>er</sup>-4 juin 2021.

GARIBIAN, Sévane, Conférence dans le cadre du module « *Shoah, génocides et crimes contre l'humanité : enjeux théoriques, didactiques et pratiques* » organisé par Nadine FINK et Nathalie MASUNGI (HEP), Haute école pédagogique du canton de Vaud (en ligne), 25 janvier 2021.

GARIBIAN, Sévane, table ronde intitulée « *Encouragement des Sciences sociales et humaines dans Horizon Europe : comment différencier ?* », organisée par le Service de Recherche de l'UNIGE, avec Françoise BRIEGEL (GSI), Joël GRAF (Euresearch Network Office) et Jonas PONTUSSON (UNIGE), Université de Genève (en ligne), 9 décembre 2020.

GARIBIAN, Sévane, Colloque international, 5<sup>e</sup> Journées de la justice pénale internationale (intervenante, propos conclusifs), organisé par le Centre Thucydide et le Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire (CRDH) de l'Université de Paris Panthéon-Assas, Salle des conseils, Université de Paris Panthéon-Assas, France, 30-31 janvier 2020.

GARIBIAN, Sévane, Colloque international intitulé « *Humanitarian Forensic Action : Preventing and Resolving the Missing* » (key note speaker), organisé par le CICR, la Faculté de médecine de l'Université de Coimbra, la Municipalité de Coimbra, la Croix-Rouge portugaise et le Forensic Medicine Graduate Studies Center, Convento de São Francisco, Coimbra, Portugal, 27-29 novembre 2019.

GARIBIAN, Sévane, Colloque international intitulé « *The Punishment of Negationism: Memory Law, International Crimes and the Problem of the Denial* » (intervenante), organisé par le Justice Institute et la Faculty of Political Science and International Studies, University of Warsaw, Varsovie, Pologne, 7-8 octobre 2019.

GARIBIAN, Sévane, 29<sup>e</sup> Congrès mondial de l'Association internationale pour la philosophie du droit et la philosophie sociale intitulé « *Dignity, Democracy, Diversity* » (co-organisatrice du panel « *Restoring Dignity Beyond Criminal Justice* » et intervenante), Université de Lucerne, 7-13 juillet 2019.

GARIBIAN, Sévane, Workshop, *Development of Principles for the Management of the Dead in Humanitarian Emergencies* (co-organisatrice et intervenante), organisé avec Morris TIDBALL-BINZ (CICR) et l'International Standards Organization (ISO), Faculté de droit, Université de Genève, 30 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2018.

GARIBIAN Sévane, Journée d'étude intitulée « *Comisiones de la verdad : lecciones comparadas sobre el racismo y los silencios en torno a la gestión de las atrocidades* » (intervenante), organisée par le Instituto de investigaciones jurídicas de la UNAM (Universidad Nacional Autónoma de México) et le Centro de investigaciones y estudios superiores en antropología social (CIESAS), Casa del Virrey, Ciudad de México, Mexique, 31 octobre 2018.

GARIBIAN, Sévane, Conférence à la Escuela Libre de Derecho, Ciudad de México, Mexique, 24 octobre 2018.

GARIBIAN, Sévane, Colloque international intitulé « *Evolutionary Interpretation in Different Legal Systems: Towards Consistency or Fragmentation?* » (Intervenante), organisé par le Département de droit international public et organisation internationale, Faculté de droit, Université de Genève, 4-5 octobre 2018.

GARIBIAN, Sévane, Colloque international intitulé « *Disturbing Bodies. Mass Violence, Mass Graves and Necropolitics : Perspectives from Forensic and Social Sciences* » (intervenante), organisé par le Spanish National Research Council et la Universidad del País Vasco, Palacio de Miramar, San Sebastián, Espagne, 18-20 juillet 2018.

GARIBIAN, Sévane, 6<sup>e</sup> Congrès biennal de l'International Network of Genocide Scholars intitulé « *Genocide and Mass violence : Diagnosis, Treatment, and Recovery ? Humanities, Social and Medical Sciences Facing Extreme Violence* » (membre du comité scientifique, co-organisatrice de la table ronde « *The Death of the Perpetrator : An Interdisciplinary Debate* » et intervenante), Faculté de médecine, Aix-Marseille Université, Marseille, France, 4-7 juillet 2018.

GARIBIAN, Sévane, 6<sup>e</sup> Congrès biennal de l'International Network of Genocide Scholars intitulé « *Genocide and Mass violence : Diagnosis, Treatment, and Recovery ? Humanities, Social and Medical Sciences Facing Extreme Violence* » (membre du comité scientifique, intervenante et co-organisatrice de deux panels « *Accounting for Mass Crimes : Truth Seeking, Justice and the Law in Contexts of Impunity (parties 1 et 2)* »), Faculté de médecine, Aix-Marseille Université, Marseille, France, 4-7 juillet 2018.

GARIBIAN, Sévane, Conférence dans le cadre des déjeuners-débats de l'Association des Professeur-e-s de l'Université de Genève (APUG), Faculté de droit, Université de Genève, 7 juin 2018.

GARIBIAN, Sévane, Workshop intitulé « *The Paths of International Law : Stability and Change in the International Legal Order* », autour du projet ERC dirigé par Nico KRISCH, Maison de la Paix, Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), Genève, 4 juin 2018.

GARIBIAN, Sévane, Colloque international intitulé « *Words that Kill* » (intervenante), organisé par le George and Irina Schaeffer Center for the Study of Genocide, Human Rights and Conflict Prevention, American University of Paris, France, 28-30 mai 2018.

GARIBIAN, Sévane, 36<sup>e</sup> Congrès international de l'Association des études latino-américaines intitulé « *Latin American Studies in a Globalized World* » (intervenante), Centre de Convencions Internacional de Barcelone, Espagne, 23-26 mai 2018.

GARIBIAN, Sévane, 36<sup>e</sup> Congrès international de l'Association des études latino-américaines intitulé « *Latin American Studies in a Globalized World* » (co-organisatrice du panel « *Reflexiones interdisciplinarias en torno a La muerte del*

*verdugo* » et présidente de séance), Centre de Convencions Internacional de Barcelona, Espagne, 23-26 mai 2018.

GARIBIAN, Sévane, Conférence avec Fabiana ROUSSEAU (TeCMe, Buenos Aires), Faculté de droit, Universitat Pompeu Fabra, Barcelone, Espagne, 22 mai 2018.

GARIBIAN, Sévane, Conférence dans le cadre de la rencontre « *Dialogues entre le droit et la mort* », organisée par Carlos Miguel HERRERA, avec Mariève LACROIX, Alicia MÂZOUZ et Valérie MÉNÈS-REDORAT, CPJP, Faculté de droit, Université de Cergy-Pontoise, France, 4 mai 2018.

GARIBIAN, Sévane, International History Doctoral Day (keynote speaker), organisé par le Département d'histoire internationale, Maison de la Paix, Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), Genève, 27 avril 2018.

GARIBIAN, Sévane, Colloque international intitulé « Pièces à conviction. Pour une épistémologie de la matérialité judiciaire et policière : XV<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles » (membre du comité scientifique et intervenante), organisé par l'équipe Damoclès, Faculté des lettres, Université de Genève, 26-28 avril 2018.

GARIBIAN Sévane, Conférence dans le cadre du cycle « *La justice et la paix : le temple de la concorde* », organisé par l'Association française pour l'histoire de la justice (AFHJ), Grand-Chambre de la Cour de cassation, Paris, France, 18 avril 2019.

GARIBIAN, Sévane, Conférence au Département d'anthropologie et de sociologie, Maison de la Paix, Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), Genève, 16 avril 2019.

GARIBIAN, Sévane, Colloque international intitulé « *Les Commissions Vérité et Réconciliation en Amérique latine* » (intervenante), organisé par l'Institut d'études ibériques et ibérico-américaines, l'Institut universitaire Varenne et l'Association francophone de justice transitionnelle, Faculté de droit, Université de Pau et des Pays de l'Adour, France, 31 janvier-3 février 2018.

#### 2.7.5. ORGANISATION DE COLLOQUES, WORKSHOPS ET PANELS

GARIBIAN, Sévane, Co-organisation avec Élisabeth ANSTETT (CNRS-EHESS) et Valérie ROBIN AZEVEDO (Université de Paris-Descartes), workshop, CICR et Faculté de droit, Université de Genève (cf. ch. 2.7.4).

GARIBIAN, Sévane, Co-organisation avec Zahira ARAGÜETE-TORIBIO (Université de Genève), 3 panels « *Right to Truth, Truth(s) Through Rights : Mass Crimes Impunity and Transitional Justice* » autour de l'ouvrage collectif issu du projet FNS, 15<sup>e</sup>

Congrès biennal de l'International Association of Genocide Scholars, Genocide and its Prevention in the Digital Age : 21st Century Challenges, Faculté de droit, Universitat de Barcelona

GARIBIAN, Sévane, Co-organisation avec Zahira ARAGÜETE-TORIBIO (Université de Genève), panel « *Investigaciones extrajudiciales en contextos (pos)transicionales. Una reflexión interdisciplinar* », 6<sup>e</sup> Congrès de la Latin American Association of Anthropology, *Desafíos emergentes : Antropologías desde América Latina y el Caribe*, University of the Republic of Uruguay, Montevideo (Uruguay, en ligne), 24-27 novembre 2020.

GARIBIAN, Sévane, Co-organisation avec Zahira ARAGÜETE-TORIBIO (Université de Genève), panel « *Beyond Criminal Prosecution: Understanding Extrajudicial Mechanisms of Truth-Seeking in Context* », 14<sup>e</sup> Congrès biennal de l'International Association of Genocide Scholars, « *The Missing Picture* » : *Rethinking Genocide Studies & Prevention*, American University of Phnom Penh, Cambodge, 14-19 juillet 2019.

GARIBIAN, Sévane, Co-organisation avec Marion VIRONDA DUBRAY (Université de Genève), panel pour Congrès, Université de Lucerne (cf. ch. 2.7.4).

GARIBIAN, Sévane, Co-organisation avec le CICR et l'International Standards Organization (ISO), workshop d'expert-e-s, Faculté de droit, Université de Genève (cf. ch. 2.7.4).

GARIBIAN, Sévane, Co-organisation avec Zahira ARAGÜETE-TORIBIO (Université de Genève), table ronde pour Congrès, Faculté de médecine, Aix-Marseille Université, Marseille (France) (cf. ch. 2.7.4).

GARIBIAN, Sévane, Co-organisation avec Zahira ARAGÜETE-TORIBIO (Université de Genève), panel pour Congrès, Centre de Convencions Internacional Barcelona, Espagne (cf. ch. 2.7.4).

## **2.8. Connecting Legal and Psychosocial Aspects in the Search for Victims of Enforced Disappearance in Colombia and El Salvador**

### **2.8.1. RECHERCHE**

*Sévane GARIBIAN a été membre associée au projet « Connecting Legal and Psychosocial Aspects in the Search for Victims of Enforced Disappearance in Colombia and El Salvador » (2018-2020), financé par le Swiss Network for International Studies et dirigé*

*par Dr Lisa OTT (Swisspeace). Les membres principaux sont Dr Briony JONES (WICID), Dr Mina RAUSCHENBACH (Université de Lausanne), Camilo SANCHEZ (DeJusticia Colombia), Heli HERNANDO (ProBusqueda El Salvador), Ana JULIA (ProBusqueda El Salvador).*

This multidisciplinary research project explores the foundations and practical implementation of the search for victims of enforced disappearance from a legal, psychosocial, and political perspective in the two case study countries of Colombia and El Salvador.

### 3. COLLOQUES – CONFÉRENCES – SÉMINAIRES

Lors de la période 2018-2021, le CETEL a organisé ou co-organisé les colloques et conférences suivants :

#### 3.1. ISDC-FL-EUR-University of Geneva Online Conference « Autonomy and Protection of Adults? Striking the Right Balance »

*Krista NADAKAVUKAREN (Swiss Institute of Comparative Law), Masha ANTOKOLSKAIA (FL-EUR), Michelle COTTIER (CETEL UNIGE, FL-EUR), 11 octobre 2021 (en ligne)*

Addressing adult protection has become a matter of pressing concern and wide attention in a world with rapidly aging populations. Across Europe, policymakers are facing the question of how to ensure that all individuals are offered the support they need while being allowed to live lives of dignity. This includes older adults who have become cognitively impaired as well as young adults who have mental disabilities stemming from intellectual disabilities or psychosocial illness. In legal studies, the topic of adult autonomy is generating particular interest in two subdisciplines: family law and disabilities law. Research and activity in both areas are actively shaping discussions on policy, but each takes a somewhat different framework of principles as the starting point. The aim of the conference was to bring the two perspectives closer together. In addition, the initial results of FL-EUR's work on its first project Empowerment and Protection of Vulnerable Adults were presented.

Lien vers les vidéos de la conférence : <https://fl-eur.eu/conferences/>

#### 3.2. Journée du CETEL, « La rédaction législative et administrative inclusive. La francophonie entre impulsions et résistances »

*Alexandre FLÜCKIGER, Journée 2019 du Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL), Université de Genève, 25 janvier 2019*

S'interrogeant en 1767 sur la manière d'accorder un adjectif qui se rapporte à des noms de genres différents, le grammairien Nicolas Beauzée avait plusieurs solutions à sa disposition, communément pratiquées : la règle de proximité, celle de la majorité ou celle de la préséance d'un genre sur l'autre. Il a tranché pour la prérogative du masculin sur le féminin « à cause de la supériorité du mâle sur la femelle ». Si la question était nouvelle et devait être décidée aujourd'hui, son choix serait immédiatement écarté pour sexisme flagrant. Il serait jugé discriminatoire et parfaitement arbitraire. Or la règle a subsisté. Pratiquée et enseignée par les autorités, elle continue d'être diffusée dans le corps social dont elle imprègne encore profondément les mentalités. Sur l'impulsion des mondes anglophone et germanophone, la francophonie commence pourtant à s'interroger. La règle ne devrait-elle pas évoluer ? Les résistances ne sont cependant pas à sous-estimer, car dans le domaine des droits fondamentaux, la tradition et l'inertie sont régulièrement invoquées pour justifier des pratiques ancestrales. Quel rôle le législateur, et les autorités étatiques plus généralement, ont-

elles dès lors à jouer dans ce contexte ? Cette journée d'étude a donné l'occasion de faire le point sur l'état des pratiques et des règles applicables aux autorités dans le domaine de la rédaction inclusive ainsi que des méthodes proposées.

### **3.3. Journées de droit administratif**

#### **3.3.1. Les grands principes du droit administratif**

*Organisée par les Professeurs François BELLANGER et Frédéric BERNARD avec le soutien du CETEL, 22 juin 2021*

Au fil du temps, le droit administratif a vu croître en son sein un ensemble de grands principes dont la fonction consiste à régir et encadrer l'activité de l'administration. Ces principes appartiennent pleinement au « patrimoine commun » du droit administratif puisque, bénéficiant d'une consécration de rang constitutionnel, ils s'imposent dans toutes les branches du droit administratif spécial. Au surplus, au cours des dernières décennies, cet ensemble a connu un développement sans précédent. Le moment est donc apparu propice pour faire le point sur l'état actuel de ces grands principes et approfondir la réflexion sur leur rôle dans la mise en œuvre du droit administratif dans un État régi par le droit. Les actes du colloque ont été publiés dans l'ouvrage suivant : *Les grands principes du droit administratif*, édité par François Bellanger et Frédéric Bernard, Schulthess, Genève, Bâle, Zurich, 2022. L'ouvrage offre d'abord un état des lieux général des grands principes du droit administratif, dans une perspective à la fois historique et prospective. Il se consacre ensuite à l'étude de la légalité, de la proportionnalité, de l'égalité de traitement, de l'application du droit dans le temps et de la bonne foi. Il propose enfin de prendre un peu de distance par rapport au principe cardinal de la proportionnalité, en présentant son rôle dans le système de la *common law*.

#### **3.3.2. La contractualisation en droit public**

*Organisée par les Professeurs François BELLANGER et Frédéric BERNARD avec le soutien du CETEL, 4 février 2020*

Le contrat de droit public est devenu une figure incontournable des relations de l'État avec ses agents ou les administrés. A mi-chemin entre la décision et le contrat de droit privé, il revêt un caractère hybride. Il emprunte au contrat de droit privé les éléments principaux d'un contrat, mais restreint très fortement la liberté contractuelle, par l'obligation pour l'administration de respecter les principes de l'État de droit tels que celui de la légalité, de l'égalité de traitement ou de l'interdiction de l'arbitraire. Les actes du colloque ont été publiés dans l'ouvrage suivant : *La contractualisation en droit public*, édité par Véronique Boillet, Anne-Christine Favre, Thierry Largey et Vincent Martenet, Schulthess, Genève, Bâle, Zurich, 2021. Cet ouvrage met en évidence le caractère évolutif du contrat de droit public en droit suisse, belge et allemand ou européen. Il examine par ailleurs trois domaines spécifiques dans lesquels la figure contractuelle occupe une place importante : la fonction publique en Suisse et dans l'Union

européenne, la planification négociée en aménagement du territoire et la qualification des diverses relations juridiques en matière d'approvisionnement en électricité.

### **3.3.3. La gestion et l'usage des biens de l'Etat à l'aune des droits fondamentaux**

*Organisée par les Professeurs Thierry TANQUEREL et François BELLANGER avec le soutien du CETEL, 12 février 2019*

La gestion et les modalités d'usage des biens de l'État ont surtout retenu l'attention de la doctrine à propos du domaine public, en particulier sous l'angle de l'exercice des libertés idéales. Mais, comme le montre la jurisprudence récente, la problématique de l'applicabilité des droits fondamentaux concerne de plus en plus le patrimoine administratif et le patrimoine financier. Les actes du colloque ont été publiés dans l'ouvrage suivant : *La gestion et l'usage des biens de l'Etat à l'aune des droits fondamentaux*, édité par François Bellanger et Thierry Tanquerel, Schulthess, Genève, Bâle, Zurich, 2020. Cet ouvrage commence par un état des lieux critique du régime juridique des biens de l'État. Il se poursuit par une analyse détaillée des enjeux liés à chaque grande catégorie de biens de l'État, à savoir, le domaine public, le patrimoine administratif et le patrimoine financier. Il se conclut avec une double perspective comparatiste en droit français et en droit belge.

### **3.3.4. L'entraide administrative, évolution ou révolution ?**

*Organisée par les Professeurs Thierry TANQUEREL et François BELLANGER avec le soutien du CETEL, 7 février 2018*

L'entraide administrative internationale, spécialement dans le domaine fiscal, fait souvent la une de l'actualité. Le thème de l'entraide administrative est toutefois peu présent dans les ouvrages de droit administratif général ou de procédure administrative. Les actes du colloque ont été publiés dans l'ouvrage suivant : *L'entraide administrative*, édité par Etienne Poltier, Anne-Christine Favre et Vincent Martenet, Schulthess, Genève, Bâle, Zurich, 2019. Cette publication a l'ambition de combler une forme de lacune. Elle couvre à la fois l'entraide administrative interne et internationale ; elle retient en outre une double approche, généraliste tout d'abord, sectorielle ensuite.

## **3.4. Droit souple et co-régulation dans le contexte du COVID-19**

*Co-organisé par l'Institut suisse de droit comparé (ISDC), le CETEL et l'association Henri Capitant, par vidéoconférence (ISDC, Zoom), 6 novembre 2020.*

### 3.5. Séminaires doctoraux interdisciplinaires autour de la thématique : « le défi de l'interdisciplinarité » (programmes doctoraux de la CUSO)

#### 3.5.1. Le défi de l'interdisciplinarité : justice transitionnelle, justice(s) en transition

*Michelle COTTIER et Sévane GARIBIAN (Professeures à la Faculté de droit de l'Université de Genève, membres du comité directeur du CETEL), Séminaire doctoral interdisciplinaire « Le défi de l'interdisciplinarité : justice transitionnelle, justice(s) en transition » (programmes doctoraux de la CUSO), Faculté de droit, Université de Genève (en ligne), 1<sup>er</sup> avril 2021 (initialement préparé pour le 2 avril 2020, reporté pour cause de COVID-19).*

#### 3.5.2. Le défi de l'interdisciplinarité : le règlement alternatif des conflits

*Michelle COTTIER et Sévane GARIBIAN (Professeures à la Faculté de droit de l'Université de Genève, membres du comité directeur du CETEL), séminaire doctoral interdisciplinaire « Le défi de l'interdisciplinarité : le règlement alternatif des conflits » (programmes doctoraux de la CUSO), Faculté de droit, Université de Genève, 17 mai 2019.*

De nouveaux processus et techniques de règlement des conflits se multiplient et proposent des alternatives à l'approche purement judiciaire dans la recherche de la justice et de la réparation. Ils se déploient aujourd'hui à l'échelle nationale, internationale, inter-individuelle et inter-étatique, ou encore entre l'individu et l'Etat. Ils sont utilisés pour régler des conflits de différents ordres (pénal, familial, contractuel, commercial, politique...). Les formes que prend cette autre justice sont nombreuses : les mécanismes propres à la justice transitionnelle, utilisés dans des sociétés post-conflit ; la justice réparatrice ; la justice thérapeutique ; la médiation, l'arbitrage, la transaction, la conciliation ; la justice dite communautaire ; les peines alternatives etc. L'ensemble de ces pratiques donne lieu à la naissance de nouveaux droits de l'homme (tel que, par exemple, le droit à la vérité), et est le plus souvent étroitement lié aux concepts de pardon et de réconciliation. Ces pratiques permettent finalement de repenser les frontières entre les disciplines juridiques et les autres disciplines de sciences sociales (sociologie, psychologie, anthropologie, sciences politiques...), ou encore la médecine.

Ce séminaire donna la possibilité aux doctorant-e-s de différentes formations, travaillant sur des sujets qui interrogent les rapports entre l'Etat, la justice et les individus, comme la création de nouveaux (ou parfois anciens et traditionnels) modèles de gestion des conflits, de présenter leurs recherches et de les discuter avec des expert-e-s spécialement invité-e-s pour l'occasion, ainsi qu'avec les autres participant-e-s. Une série de questions transversales furent soulevées, notamment : l'accès à la justice ; la création et la naissance de nouveaux droits ; la protection des droits individuels dans des processus visant le collectif ; les retraits ou défaillances de l'Etat versus l'émergence de nouvelles obligations étatiques ; la nature et le mandat d'entités non-étatiques ; la participation de personnes vulnérables ou défavorisées aux processus alternatifs de justice ; les différentes conceptions de la justice et (de la gestion) des conflits ; le pluralisme juridique ainsi que l'hétérogénéité des personnes représentées, des biens protégés et des

valeurs invoquées ; les origines historiques des nouvelles pratiques ; les perspectives de genre ; les enjeux sociologiques, de pouvoir et d'égalité sociale, ou encore les questions postcoloniales et post-conflits y relatives.

### 3.5.3. Le défi de l'interdisciplinarité : le droit, la naissance et la mort

*Michelle COTTIER et Sévane GARIBIAN (Professeures à la Faculté de droit de l'Université de Genève, membres du comité directeur du CETEL), séminaire doctoral interdisciplinaire « Le défi de l'interdisciplinarité : le droit, la naissance et la mort » (programmes doctoraux de la CUSO), Faculté de droit, Université de Genève, 11 mai 2018.*

La naissance et la mort constituent les étapes immuables de l'existence humaine. Elles sont pourtant sujettes à des transformations fondamentales à travers le temps. Le droit évolue avec les développements technologiques et sociétaux, et est appelé à prévoir des solutions qui répondraient aux différents intérêts et besoins impliqués. Des exemples actuels comme l'augmentation de contrats de gestation pour autrui conclus à l'échelle transnationale, la conception à l'aide de la procréation médicalement assistée même après la mort du père ou de la mère génétiques, ou encore les possibilités améliorées d'identification de victimes de crimes de masse par le recours à diverses expertises forensiques et scientifiques, illustrent les nouveaux défis auquel le droit est confronté.

Ce séminaire donna la possibilité aux doctorant-e-s et post-doctorant-e-s de différentes disciplines, travaillant sur des sujets qui interrogent les rapports entre le droit, la naissance et/ou la mort, de présenter leurs recherches et les discuter avec des expert-e-s spécialement invité-e-s pour l'occasion, ainsi que les autres participant-e-s. Une série de questions transversales furent soulevées : l'interdépendance entre le droit, la société et les savoirs scientifiques ; l'usage (et le mésusage) du droit dans l'ensemble des dispositifs de régulation ; le recours au discours scientifique dans le discours juridique, et vice versa ; la généalogie de différents concepts tels que « la personne humaine », « l'individu », « la nature », « la filiation », le « corps », la « dignité », le « deuil », etc. Les participant-e-s seront ainsi invité-e-s au dialogue et à un effort de décroisement disciplinaire, tant du point de vue épistémologique, que méthodologique et pragmatique. L'échange portera également sur les enjeux, la pratique (et les limites ?) de l'interdisciplinarité en tant que telle, dans un contexte au sein duquel il est courant d'emprunter des concepts d'autres disciplines.

## 3.6. Trilogies cinématographiques

### 3.6.1. Des procès peu ordinaires

*Sévane GARIBIAN, Trilogie cinématographique « Des procès peu ordinaires » suivie de débats d'expert-e-s, 3 projections / débats au FIFDH le 14 mars, à l'Auditorium Arditi le 4 avril et à la Faculté de droit de l'Université de Genève le 2 mai 2019.*

Dans son célèbre ouvrage paru en 1992, *Des hommes ordinaires*. Le 101<sup>e</sup> bataillon de réserve de la police allemande et la Solution finale en Pologne, l'historien américain Christopher Browning explore la banalité du mal chez des criminels de masse. Comment ces hommes « ordinaires » sont-ils devenus les exécutants d'une politique exterminatrice ? Mais cette criminalité singulière pose une autre question, celle de savoir comment ceux-ci, ou leurs supérieurs, peuvent-ils être jugés : quel type de procès ? de quelle nature ? dans quel cadre ? appliquant quel droit ? par quels juges ? Comment saisir la question de la responsabilité pour des actes criminels dont l'ampleur, et l'échelle, dépassent largement les moyens d'un procès pénal ordinaire ? Qu'ils soient internationaux ou étatiques, judiciaires ou extra-judiciaires, ad hoc ou au sein d'un tribunal permanent, les procès mis en place prennent des tournures parfois surprenantes, toujours complexes, pour tenter de répondre à des enjeux multiples.

### 3.6.2. Paroles de bourreaux

*Sévane GARIBIAN, Trilogie cinématographique « Paroles de bourreaux » suivie de débats d'expert-e-s, 3 projections / débats à l'IHEID le 20 mars, à la Faculté de droit de l'Université de Genève le 17 avril et à l'Auditorium Arditi le 15 mai 2018*

La parution récente de l'ouvrage collectif dirigé par Sévane GARIBIAN « *La mort du bourreau. Réflexions interdisciplinaires sur le cadavre des criminels de masse* (Ed. Pétra) » pose la question de la vie post-mortem des génocidaires, criminels contre l'humanité ou criminels de guerre. Mais certains, avant leur décès, doivent faire face aux exigences de justice et de réparation dans le contexte mondial de lutte contre l'impunité. Dans ou hors du champ du procès pénal, en présence ou non de tiers, ils parlent, de gré ou de force, à leurs victimes : pour dire quoi ? Comment ? Dans quel cadre ? Et pourquoi ? Comment se fait cette confrontation, toujours cathartique, jamais anodine, entre la victime et son bourreau ? Quels enjeux entourent ces récits et cette parole pas comme les autres ? Autant de questions abordées à travers le prisme de trois films mettant en scène, différemment, cette problématique singulière au cœur de l'actualité internationale.

## 4. DÉJEUNERS-DÉBATS DU CETEL

Le CETEL a lancé en 2016 une formule de déjeuners-débats sur les thèmes qui sont au cœur de ses recherches : légistique, évaluation législative, recherche interdisciplinaire. Ces déjeuners-débats sont ouverts non seulement aux juristes, mais aussi à tous les membres de la communauté universitaire qui s'intéressent aux relations entre le droit et les autres sciences.

### 4.1. *Disputatio* En démocratie, le tirage au sort est-il une alternative légitime à l'élection ?

*Nenad STOJANOVIĆ (Respondens), professeur de sciences politiques à l'Université de Genève, membre du comité d'initiative sur la justice (désignation des juges fédéraux par tirage au sort); Jean-Philippe DEROSIER (Opponents), professeur de droit public à l'Université de Lille, membre de l'Institut Universitaire de France; Thierry TANQUEREL (Magister), professeur honoraire de droit public à l'Université de Genève, ancien directeur du CETEL. 27 février 2020.*

*Organisé par Alexandre FLÜCKIGER, professeur de droit public à l'Université de Genève, membre du comité directeur du CETEL.*

Le thème : en démocratie, la principale source de légitimité est l'élection. La chose est évidente pour les organes délibérants, comme les parlements et les assemblées régionales ou locales. Que les modes d'élection puissent fortement varier et, dans certains cas, être indirects, n'y change rien. Le cas des organes exécutifs est plus complexe : si certains d'entre eux sont élus par le corps électoral ou le parlement, d'autres, après leur nomination par une personne ayant ce pouvoir formel, tirent leur légitimité d'un vote de confiance, voire simplement de l'absence d'un vote de défiance du parlement. Techniquement, il n'y a pas élection, mais la légitimation par la confiance du parlement a néanmoins son fondement démocratique dans l'élection de ce dernier. Le régime de l'élection s'étend – dans de nombreux pays, mais pas tous – aux juges. Tel est le cas notamment aux Etats-Unis et en Suisse. Or, on a vu apparaître récemment, en France comme en Suisse, un regain d'intérêt pour le tirage au sort comme alternative à l'élection. En France, la Convention citoyenne sur le climat, voulue par le Président Macron, réunit 150 citoyens tirés au sort. Ils ont pour mandat de définir une série de mesures permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Le Président de la République s'est engagé à ce que les propositions législatives et réglementaires issues de la Convention soient soumises « sans filtre » soit à référendum, soit au vote du parlement, soit à application réglementaire directe. En Suisse, une initiative populaire fédérale a abouti, qui demande que les juges du Tribunal fédéral soient désignés par tirage au sort, parmi les personnes admises à ce tirage en fonction de critères objectifs d'aptitude professionnelle et personnelle établis par une commission indépendante.

La *disputatio* proposée par le CETEL ne porte pas sur les avantages politiques ou pratiques du tirage au sort, mais sur sa légitimité en tant qu'alternative à l'élection dans un régime

démocratique. Elle implique donc de se poser la question de la nature de la légitimation démocratique et des conditions que doivent remplir les modes de désignation des organes étatiques pour produire cette légitimation.

La méthode : produit de la scolastique médiévale, imposée par le règlement de l'université de Bologne au XI<sup>e</sup> siècle, la dispute (*disputatio*) repose sur un raisonnement dialectique. Elle n'est pas rhétorique en ce sens qu'elle ne vise pas à persuader, ne comportant pas d'éléments censés insuffler du *pathos*. Structurée autour d'un problème formulé sous une forme interrogative (*quaestio disputata*), la dispute laisse tout d'abord la place à la discussion de deux thèses antagonistes (*pro et contra*) initiée par le premier intervenant qui répond à la question (*respondens*), suivi par le second qui s'oppose en apportant des arguments contraires (*opponens*). Après un second tour où chaque partie objecte aux arguments de l'adversaire, la question est tranchée par le maître (*magister*) dans une *détermination magistrale* dont l'originalité consiste moins à déclarer la victoire de l'un des concurrents que d'opérer une réconciliation des diverses positions à l'aide de la raison, susceptible le cas échéant de déboucher sur une interrogation ou une vérité simplement probable.

#### **4.2. L'évaluation de la réalisation des droits fondamentaux à Genève : l'article 42 Cst. Ge, l'inaction du conseil d'état, l'action de la société civile**

*Débat introduit par des exposés de Yves LADOR, Responsable de Earthjustice, ancien constituant, sur la portée de l'article 42 Cst. GE, Cyril MIZRAHI, avocat, député, président sortant de la Commission des droits de l'homme du Grand Conseil, ancien constituant, sur les possibilités d'action du parlement, et Léa WINTER, coordinatrice du rapport REGARD, sur les objectifs de ce rapport. 29 mai 2019.*

*Organisé par le Professeur Thierry TANQUEREL, directeur du CETEL.*

Innovation très intéressante de la Constitution genevoise du 14 octobre 2012, son article 42 prévoit que « La réalisation des droits fondamentaux fait l'objet d'une évaluation périodique indépendante ». Ce principe général est impératif, mais doit à l'évidence faire l'objet d'une réglementation prévoyant les modalités de sa mise en œuvre. Le Conseil d'État genevois est cependant résolu à ne rien faire. Dans ces conditions, la commission compétente du Grand Conseil est confrontée à la recherche de la meilleure réponse législative à la mauvaise volonté du Conseil d'État. La société civile n'a, quant à elle, pas attendu la résolution de ce conflit politique pour donner l'exemple. Le Réseau d'information de Genève sur les activités relatives aux droits et libertés (REGARD) a publié en mars de cette année son propre rapport d'évaluation. Le déjeuner-débat proposé par le CETEL est dès lors centré sur deux problématiques qui sont au cœur des activités du centre : d'une part celle de l'évaluation, ici de la réalisation des droits fondamentaux dans un canton, d'autre part, du point de vue légistique, celle de la réponse que le parlement et la société civile peuvent apporter au refus du gouvernement de mettre en œuvre une disposition constitutionnelle.

### **4.3. L'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche : retour d'expériences française et belge**

*Sébastien BERNARD, Professeur de droit public à l'Université Grenoble Alpes. Docteur en droit public, Sébastien BERNARD est agrégé des facultés de droit et professeur des universités depuis 2002 à Grenoble où il a notamment été directeur du Centre de Recherches Juridiques (de 2003 à 2008) puis Doyen de la Faculté de Droit de Grenoble (entre 2008 et 2012) et président de l'Université de sciences sociales et humaines Pierre-Mendès-France-Grenoble 2 (de 2012 à 2015). Il a ensuite été conseiller scientifique pour le Haut Conseil français de l'Évaluation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et chargé de coprésider en 2017-2018 l'évaluation du cursus Droit pour le compte de l'Agence belge d'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur. Ses recherches portent principalement sur le droit public économique, champ dans lequel il dirige également un master bi-disciplinaire droit / gestion, en droit public des affaires et management public. 8 octobre 2018.*

Si les processus d'évaluation et de démarche qualité se généralisent dans l'enseignement supérieur et la recherche, les systèmes mis en place restent sensiblement différents d'un État à l'autre. En France, le HCERES (Haut Conseil de l'Évaluation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) évalue tous les cinq ans chaque université en portant un quadruple regard sur ses centres de recherches, ses programmes de formation, son pilotage et sa politique de site territorial. Un processus très normé existe tant pour l'élaboration des documents d'auto-évaluation par les universités que pour la composition des comités d'experts et les rapports qu'ils rendent, la plupart du temps après une visite sur site. Au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'AEQES (Agence d'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur) développe une méthode sensiblement différente fondée sur une évaluation périodique de chaque discipline dans toutes ses dimensions (formation, recherche, pilotage) et couvrant, la même année, tous les établissements qui dispensent des formations dans cette discipline. Cette démarche intégrée sera encore renforcée à l'avenir, l'AEQES se concentrant sur une évaluation de la capacité de chaque université ou haute école à piloter elle-même sa propre démarche qualité. La conférence s'attachera à présenter ces différentes approches française et belge de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche tout en abordant la question de leur adaptation aux sciences humaines et sociales en général, aux modes propres de la formation et de la recherche juridiques en particulier. Elle s'inscrit dans le prolongement des activités menées par le CETEL ces dernières années sur l'évaluation de la recherche en droit.

### **4.4. La loi Macron et les notaires : histoire d'une libéralisation recapturée**

*François BLANC, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Rouen. François Blanc est depuis 2016 professeur de droit public à l'Université de Rouen, où il enseigne notamment en droit économique, en droit des biens, en droit constitutionnel et en droit administratif. Il a auparavant enseigné aux universités de Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris Dauphine et Wrocław. Il a publié entre autres « Les engagements dans le droit français des concentrations » (LGDJ, Paris, 2012, « Libéralisation ou planification ? Essai sur les réformes*

*économiques* » (*Revue français de droit administratif*, 2017, p. 76), « *Aux fondements de la règle du service de fait* » (*Revue du droit public et de la science politique*, 2015, p. 881) et « *Les engagements* » (*in : Dictionnaire des régulations*, LGDJ, 2015). 1<sup>er</sup> mars 2018

La loi française pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (« loi Macron »), promulguée le 7 août 2015, avait notamment pour objectif d'ouvrir les portes de la profession de notaire et ainsi d'en augmenter le nombre, en favorisant les possibilités de création de nouveaux offices et en leur permettant de s'associer avec d'autres professionnels du droit voire de l'expertise comptable. Paradoxalement, la mise en place de cette libéralisation est accompagnée de nouvelles mesures administratives impliquant les ministres de l'économie et de la justice ainsi que l'Autorité de la concurrence. Au-delà du contenu de la réglementation spéciale en cause, le cas présenté est un intéressant sujet d'étude législative, notamment sous l'angle de l'écart entre les intentions annoncées et le résultat du processus législatif.

## 5. PARTICIPATION DE MEMBRES DU CETEL À DES COLLOQUES ET CONFÉRENCES (AUTRES)

Sont listés ci-après une sélection d'exposés présentés par les membres du CETEL lors de colloques ou de conférences sur des thèmes correspondant aux axes de recherche du centre. Les participations déjà mentionnées sous ch. 2 ne sont pas répétées.

COTTIER Michelle, HESS-KLEIN Caroline, *CRPD and Adult Protection: a Dialogue about the Swiss Experience* (video contribution), ISDC-FL-EUR-CETEL Conference on Adult Protection, Swiss Institute for Comparative Law, Lausanne, 11 October 2021 (online).

COTTIER Michelle, *Changes in Families, Changes in Family Law. The impact of digitalization on the legal regulation of families*, conférence internationale intitulée « *Digital Lives: Families in the Age of the Internet* », Swiss Institute for Comparative Law, Lausanne, 8 novembre 2019.

COTTIER Michelle, *Zeitschrift für Rechtssoziologie - For almost 40 years the focal point and communication arena of German-speaking sociology of law* (paper), session sur « *The Role of Academic Journals in the Global Socio-Legal Field* », congrès intitulé « *Linking Generations for Global Justice* », International Institute for the Sociology of Law, Oñati, Pays Basque, Espagne, 20 juin 2019.

COTTIER Michelle, *Elternschaft und Geschlechterdifferenz: Die Bedeutung der Psychoanalyse in aktuellen Debatten um das Familienrecht in Frankreich, Im Namen des Vaters? Gesetz – Geschlecht – Familie* (invited talk), Interdisziplinäre Tagung in der Siemens-Stiftung, Munich, Allemagne, 22 mars 2019.

COTTIER Michelle, *Zur rechtssoziologischen Vermessung der Abschaffung, Transformation und Entformalisierung von Recht* (invited keynote), Vierter Kongress der deutschsprachigen Rechtssoziologie-Vereinigungen « *Abschaffung des Rechts?* », Université de Bâle, Suisse, 13 September 2018.

COTTIER Michelle, *Zeitschrift für Rechtssoziologie* (input for discussion), panel «*Socio-Legal Journals in a Changing Global Editorial Field*», Research Committee on Sociology of Law, Annual Meeting 2018, Lisbonne, Portugal, 10 septembre 2018.

FLÜCKIGER Alexandre, *Gouverner par les « nudges » : des architectures comportementales incitatives controversées du point de vue du droit et de l'efficacité*, Conférence au Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CrRDG), Université de Sherbrooke, en virtuel par Teams, 1<sup>er</sup> décembre 2021.

FLÜCKIGER Alexandre, *Légiférer de manière empiriquement fondée: le point de vue juridique*, Journée scientifique de la Société suisse de législation intitulée « *Légiférer à tâtons- Legiferieren im Blindflug* », Berne, 2 septembre 2021.

FLÜCKIGER Alexandre, *Can, should or must soft law be clear?* Conférence intitulée « *Talking law in the EU: clear language, rule of law and legitimacy in the European legal space* », Amsterdam, en virtuel par Zoom, 21-22 janvier 2021.

FLÜCKIGER Alexandre, *Advantages, and limitations of soft law in governance and regulation*, Conférence, Laboratory for Applied Circular Economy (LACE) – Workshop N° 5, Université de Lausanne, en virtuel par Zoom, 18 novembre 2020.

FLÜCKIGER Alexandre, *Revisiter la légistique à l'ère du droit souple : Prolégomènes d'une normistique pour le droit global*, Conférence Centre Perelman, Bruxelles, 14 novembre 2019.

FLÜCKIGER Alexandre, *De l'interprétation conséquentialiste aux analyses d'impact du jugement : de nouvelles méthodes pour cadrer la dynamique normative des juges in modo legislatoris ?* Colloque intitulé « *Dynamique du droit et activisme des juges / Legal Dynamics and Judicial Activism* ». Faculté de droit, Université de Neuchâtel, 18 et 19 septembre 2019.

FLÜCKIGER Alexandre, *Potentiel et limites des nudges et autres instruments de gouvernance pour la protection des minorités*, cours à l'Ecole d'été de recherche intitulée « *Démocratie et justice* », Université Aix-Marseille, Aix-en-Provence, 3 juillet 2019.

FLÜCKIGER Alexandre, *Brave new world of rules : vers des lois digitales personnalisées, auto-exécutoires et hypernudgées ?* Journée scientifique de la Société suisse de législation intitulée « *Digital Recht setzen – Chancen und Herausforderungen - Opportunités et défis du droit numérique* », Berne, 13 juin 2019.

FLÜCKIGER Alexandre, *Démasculiniser la langue française : une exigence juridique ?* Colloque CETEL intitulé « *La rédaction législative et administrative inclusive. La francophonie entre impulsions et résistances* », Genève, le 25 janvier 2019.

FLÜCKIGER Alexandre, *How far to nudge: a legal point of view*, Peter John's book discussion, Université de Lausanne, 7 septembre 2018.

FLÜCKIGER Alexandre, *Les écoles de l'efficacité au service des droits humains : repenser la légistique à l'ère du droit global*, XV<sup>e</sup> congrès de l'Association

internationale de méthodologie juridique intitulé « *Les écoles de pensée en droit* », Faculté de droit de l'Université de Laval, 11 et 12 octobre 2018.

GARIBIAN, Sévane, *Conférence dans le cadre du cours interfacultaire intitulé « Regard interdisciplinaire sur la migration forcée », en compagnie de Sarah STEWART-KROEKER (Faculté de théologie, UNIGE), Université de Genève, 23 décembre 2021.*

GARIBIAN, Sévane, *Conférence dans le cadre du séminaire sur le thème de la Réconciliation, co-organisé par Christophe CHALAMET (Faculté de théologie, UNIGE) et Simone SINN (Conseil Œcuménique des Églises, Genève), Faculté de théologie, Université de Genève, 24 novembre 2021.*

## 6. FORMATIONS

### 6.1. Flückiger Alexandre – Légistique – droit suisse et de l'Union européenne – Cour de Maîtrise – 6 crédits ECTS

Trop de lois ! Et de mauvaise qualité, a-t-on coutume d'entendre. Il faudrait dès lors « mieux légiférer ». Telle est l'ambition affichée par l'Union européenne, qui a adapté son accord interinstitutionnel sur le sujet, et par la Confédération qui a refondu son Guide de législation partageant cette même ambition. Les étudiant·e·s apprendront à créer une analyse d'impact pour concevoir des buts pertinents et imaginer des instruments d'action adéquats (légistique matérielle) puis à les formuler dans des textes normatifs clairs et cohérents (légistique formelle). Des exercices pratiques de conception et de rédaction d'un projet de loi à effectuer en groupe compléteront le cours. Ces travaux, suivis d'un entretien individuel avec l'enseignant, remplacent l'examen.

### 6.2. Flückiger Alexandre (Unige), Füzessery Simone, Rossat-Favre Colette, (Office fédéral de la justice) – Formation continue en légistique – Mieux légiférer : techniques et méthodes de rédaction législative – automne et printemps 2018-2021

Cette formation continue a pour objectif de familiariser les participants avec les règles de base de la rédaction législative et la démarche méthodique afin d'améliorer la qualité législative. Elle a pour but de formuler des textes normatifs clairs, pertinents et efficaces, aider à définir le contenu de tels textes, et maîtriser les meilleures techniques et méthodes de rédaction législative.

Le séminaire est destiné aux acteurs étatiques, fédéraux, cantonaux et communaux chargés de préparer et d'examiner des projets législatifs ou réglementaires, principalement aux professionnels de la fonction publique ; il est aussi ouvert aux parlementaires ou à leurs

assistants ainsi qu'aux traducteurs. Les professionnels du secteur privé, qui doivent concevoir de tels projets ou les critiquer dans le cadre de procédures de consultation, peuvent également en tirer profit, de même que les concepteurs d'initiatives populaires. Il s'adresse tant à des juristes qu'à des non-juristes. Il permet également aux universitaires fraîchement diplômés d'acquérir une formation et une expérience à faire valoir dans le monde du travail.

Le séminaire est placé sous les auspices de la Société suisse de législation et des responsables romands de légistique.

Il est animé par des enseignants universitaires ainsi que par des spécialistes de l'Office fédéral de la justice, de la Chancellerie fédérale et des cantons.

### **6.3. Cottier Michelle – Sociology of Family Law – Cours de Maîtrise – 6 crédits ECTS**

Sociology of family law studies the ways in which law and society interact in the legal regulation of parent-child-relationships and of intimate relationships among adults. Questions asked include: What are the functions of family law in different societies? How do legal norms shape family life, and which is the impact of changing social realities on the legal system? Does « family law in action » (practice of courts and lawyers) correspond to the aims of the « law on the books » (legislation, case law)?

This course will provide students with an introduction to the field, thereby taking into account developments of family law in different national legal orders and from a comparative law perspective. The first part will be dedicated to classical authors of sociology of law and their analysis of family law, as well as to socio-legal approaches to comparative family law. The second part will touch on topical issues such as surrogacy as an example of the transnationalisation of child law, social movements and legal recognition of rainbow families, intergenerational relations in complex families and inheritance law, religious communities and legal pluralism in family law, the new ideal of shared parenting after separation and divorce, the changing practices of family lawyers, and the privatisation of family dispute resolution.

The course will combine lectures, guest lectures and discussion of readings. Students will be asked to do preparatory reading and to discuss it in class.

### **6.4. Garibian Sévane – Droit pénal international, crimes internationaux et justice transitionnelle – Cours de Maîtrise – 6 crédits ECTS – Cours de Bachelor (option) – 3 Crédits**

Ce cours a pour but d'explorer ce qu'est le droit pénal international, qui porte sur les rapports entre le droit de punir et la souveraineté des États. Il est complémentaire à l'ensemble des enseignements de droit pénal, droit international public, droits de l'homme et droit humanitaire.

L'enseignement se fera en quatre temps. Il s'agira, d'abord, de se familiariser avec les origines, la naissance et les sources du droit pénal international. Le cours abordera ensuite la problématique juridique au coeur de la mise en oeuvre de la justice pénale internationale, soit de la création et du fonctionnement des principaux Tribunaux pénaux internationaux ad hoc, ainsi que de la Cour pénale internationale. Seront par ailleurs étudiés les crimes internationaux les plus graves (génocide, crime contre l'humanité, crime de guerre) en droit pénal international, de même que leur répression dans l'ordre juridique suisse (articles 264 ss CP). Enfin, il s'agira de comprendre le rapport entre la justice pénale internationale (punitive) et la justice transitionnelle (qui englobe aussi d'autres mécanismes de justice en plein essor), à la lumière de l'actualité mondiale. L'objectif plus global de ce cours est d'initier une réflexion sur la justice pénale, et ses limites, face à la criminalité de masse. L'enseignante se réserve la possibilité d'inviter un-e intervenant-e extérieur-e à s'exprimer dans le cadre du cours.

### **6.5. Garibian Sévane – Introduction to Transitional Justice – Cours dans le cadre du Master in Transitional Justice – Académie de droit international humanitaire et de droits humains de Genève**

This course introduces the concept of transitional justice. It seeks to familiarize participants with the legal and ethical frameworks necessary for understanding, and critically engaging with, this ever-expanding field. What is transitional justice? Where does it come from? What is it and who is it for? How is it done? By which principles, norms and practices is it informed? In addressing these basic questions, the course proceeds in three parts. Part one provides an introductory discussion of the concept of transitional justice, its legal framework, and its mechanisms. Part two explores the regionalization of transitional justice in the African and Latin American contexts. Lastly, part three examines transitional justice practice through the lens of interdisciplinary studies on various contemporary issues in the field.

### **6.6. Garibian Sévane – Theory and Function of Criminal Justice in Transitional Contexts – Cours dans le cadre du Master in Transitional Justice – Académie de droit international humanitaire et de droits humains de Genève**

The objective of the course is to understand transitional justice (TJ) through various contexts. Indeed, if TJ was quickly seen as a solution to make a transition and allow an alternative to criminal justice *stricto sensu*, its application differs greatly from one context to another: use of amnesty laws, recourse to alternatives to criminal law, processes of memory and writing of history, etc. Thus, after an introduction presenting these different critics addressed to TJ and various models, we will welcome specialists in the field, most of whom have participated in TJ institutions. They will present these institutions and complement the critical approaches by describing possible improvements.

## 6.7. Flückiger Alexandre et Jeuland Emmanuel, Ouvroir de Droit Potentiel (OuDroPo) - Atelier de créativité juridique et de théorie du droit – séminaire

Organisé par les Professeurs Alexandre Flückiger (UNIGE) et Emmanuel Jeuland (Université Paris I) les 26-27 août 2021, à la Villa Boninchi (Corsier, Genève), ce séminaire a pour but d'offrir en Suisse romande un tremplin à l'Ouvroir de Droit Potentiel (OuDroPo), mouvement créé dans la mouvance de l'OuLiPo, (Ouvroir de Littérature Potentielle, dont Raymond Queneau, Marcel Duchamp, Italo Calvino ou Georges Perec sont d'illustres représentants), basé sur l'utilisation d'une contrainte créative. Il ne s'agit pas de créer du droit opérationnel – tâche des légistes – mais d'imaginer du droit potentiel, disponible pour toute personne qui voudra s'en emparer. La démarche offre une respiration et la possibilité de desserrer quelque peu le carcan positiviste – dont on ne saurait nier le caractère structurant mais qui, poussé à l'extrême, conduit à un certain dessèchement de la pensée. L'OuDroPo est né lors d'un séminaire doctoral de théorie du droit en 2013, dans le cadre de l'école doctorale de Paris I sous l'égide du prof. Emmanuel Jeuland.

## 7. AUTRES PUBLICATIONS DES MEMBRES DU CETEL

La liste ci-après comporte une sélection de publications des membres actuels du CETEL pendant la période 2018-2021 sur des thèmes correspondant aux axes de recherche du centre. Les publications déjà mentionnées sous ch. 2 ne sont pas répétées.

### 7.1. Michelle Cottier

COTTIER, Michelle, SCHNYDER, Adriana entrées « *Conseil de l'Europe* », « *Organisation des Nations Unies* », in : *Dictionnaire du fouet et de la fessée*. Corriger et punir, Paris, 2022, p. 185 et 543.

BIESEL, Kay, COTTIER, Michelle, *Errors and mistakes in child protection: understandings and responsibilities*, in: BIESEL Kay, MASSON Judith, PARTON Nigel, PÖSÖ Tarja (éd.), *Errors and Mistakes in Child Protection. International Discourses, Approaches and Strategies*, Bristol et Chicago, 2020, pp. 17-34 (évalué par les pairs).

COTTIER, Michelle, *Zur rechtssoziologischen Vermessung der Abschaffung, Transformation und Entformalisierung von Recht. Eröffnungsvortrag zum Vierten Kongress der deutschsprachigen Rechtssoziologie-Vereinigungen « Abschaffung des Rechts? »*, Universität Basel, 13. September 2018, in: *Zeitschrift für Rechtssoziologie*, 2020, pp. 242-251 (<https://doi.org/10.1515/zfrs-2021-0009>).

COTTIER, Michelle, *Activité législative en droit civil et droit comparé : vers une approche socio-juridique*, in : HOTTELIER, Michel, HERTIG RANDALL, Maya, FLÜCKIGER, Alexandre (éd.), *Etudes en l'honneur du Professeur Thierry Tanquerel. Entre droit*

*constitutionnel et droit administratif : questions autour du droit de l'action publique*, Schulthess, Genève, 2019, pp. 79-85.

BÜCHLER, Andrea, COTTIER, Michelle, *Transgender, Intersex und Elternschaft in der Schweiz und im Rechtsvergleich. Ein Plädoyer für die Aufhebung der Mutter-Vater-Dyade*, in: FamPra.ch, 2020, pp. 875-889.

COTTIER, Michelle, *Die Zeitschrift für Rechtssoziologie: seit bald 40 Jahren Kristallisationspunkt und Kommunikationsarena der deutschsprachigen Rechtssoziologie*, in: Rechtswirklichkeit: Das Blog des Berliner Arbeitskreises Rechtswirklichkeit, 2019 (<https://barblog.hypotheses.org/cottier-zeitschrift-fuer-rechtssoziologie>).

COTTIER, Michelle, *Interdisziplinäre Rechtsvergleichung. Elemente einer rechtssoziologisch fundierten Rechtsvergleichung am Beispiel des Familien- und Erbrechts*, in: BOULANGER Christian, ROSENSTOCK Julika, SINGELNSTEIN Tobias (éd.), *Studienbuch Interdisziplinäre Rechtsforschung*, Springer, Wiesbaden, 2019, pp. 109-123.

COTTIER, Michelle, MUHEIM, Johanna, *Travail de care non rémunéré et égalité de genre en droit de la famille suisse. Une évaluation critique du nouveau droit de l'entretien de l'enfant*, in: Revue de droit suisse, 2019 (I), pp. 61-88.

COTTIER, Michelle, WIDMER, Eric D., TORNARE, Sandrine, GIRARDIN KECIOUR, Myriam, *La garde alternée. Une étude interdisciplinaire sur ses conditions-cadre*, in: FamPra.ch, 2018, pp. 297-332.

COTTIER, Michelle, *Représentations juridiques de la mère porteuse et modèles de régulation de la gestation pour autrui*, in : BOILLET Véronique, DE LUZE Estelle, ROCA I ESCODA Marta, *Gestation pour autrui: dialogue entre le droit et les sciences sociales*, Anthemis/Helbing & Lichtenhahn, Limal et Bâle 2018, pp. 15-27.

## 7.2. Frédéric Bernard

BERNARD, Frédéric, *La répartition des compétences entre la Confédération et les cantons en situation de pandémie*, in : Revue de droit suisse, n° spécial, 2020, p. 55-67.

BERNARD, Frédéric, *Le rôle du Parlement dans des situations extraordinaires*, in: Jusletter, n° 15 février, 2021, pp. 1-21.

BERNARD, Frédéric, *Les pouvoirs extraordinaires du Conseil fédéral dans la lutte contre les épidémies*, in : Schweizerisches Zentralblatt für Staats- und Verwaltungsrecht, vol. 122, n° 3, 2021, pp. 131-152.

BERNARD, Frédéric, VIRET, Marjolaine, *Vaccination obligatoire et pandémie de COVID-19 en Suisse. État des lieux juridique à l'occasion de l'arrêt de la CourEDH (GC), Vavříčka et autres c. République tchèque (2021)*, in : Jusletter, n° 9, 2021.

### 7.3. Ursula Cassani

CASSANI, Ursula, *Droit pénal économique, Eléments de droit suisse et transnational*, Helbing Lichtenhahn, Bâle, 2020.

### 7.4. Alexandre Flückiger

FLÜCKIGER Alexandre, *Le droit expérimental : Potentiel et limites en situation épidémiologique extraordinaire*, in : Sécurité et droit 2020, pp. 142-158.

### 7.5. Sévane Garibian

GARIBIAN, Sévane, *O Genocídio Armênio e o Desenvolvimento do Conceito Moderno de Crime contra a Humanidade*, in: TUCCI CARNEIRO, Maria Luiza et YEGHIAZARYAN, Lusiné (dir.), *Genocídio Armênio: Protótipo do Genocídio dos Tempos Modernos*, Edusp (Editora da Universidade de São Paulo), São Paulo, 2021, pp. 67-82.

GARIBIAN, Sévane, *Conclusions générales : « l'effondrement n'est pas inéluctable »*, in : FERNANDEZ, Julian et DE FROUVILLE, Olivier (dir.), *Universalité et complémentarité de la justice pénale internationale. Cinquièmes journées de la justice pénale internationale*, Pedone, Paris, 2021, pp. 175-182.

GARIBIAN, Sévane (co-auteure Marion Vironda Dubray), *La Cour pénale internationale, la lutte contre l'impunité et la prévention des crimes internationaux*, in : FERNANDEZ, Julian, PACREAU Xavier et UBÉDA-SAILLARD, Muriel (dir.), *Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Commentaire article par article (tome 1)*, Pedone, Paris, 2019, pp. 117-138.

GARIBIAN, Sévane, *By Men, not Gods: The (Hidden) Evolutionary Interpretation of International Criminal Law in Light of Extrinsic Sources*, in: ABI-SAAB, Georges, KEITH Kenneth, MARCEAU Gabrielle et MARQUET, Clément (dir.), *Evolutionary Interpretation and International Law*, Hart Publishing, Oxford, 2019, pp. 153-166.

GARIBIAN, Sévane, Numéro spécial « *Laying the Foundations for a Convention on Crimes Against Humanity* » (co-dirigé avec Claus Kress), in: *Journal of International Criminal Justice*, vol. 16, n° 4, 2018, 278 p.

GARIBIAN, Sévane (co-auteur Claus Kress), *Laying the Foundations for a Convention on Crimes Against Humanity: Concluding Observations*, in: GARIBIAN, Sévane et KRESS, Claus (dir.), *Laying the Foundations for a Convention on Crimes Against Humanity*, *Journal of International Criminal Justice* (numéro special), vol. 16, n° 4, 2018, pp. 909-957.

## 7.6. Thierry Tanquerel

TANQUEREL Thierry, UHLMANN Felix, ROTH Marius, *Der Regierungsrat als Beschwerdeinstanz im Verwaltungsverfahren = Le Conseil d'État dans le contentieux administratif*, Dike Verlag AG, Zürich et St. Gall, 2021.

TANQUEREL Thierry, *Art. 136 al. 1: droits politiques*, in : WEERTS, Sophie, ROSSET-FAVRE, Colette, GUY-ECABERT, Christine BENOÎT, Anne, FLÜCKIGER, Alexandre (éd.), *Révision imaginaire de la Constitution fédérale. Mélanges en hommage au prof. Luzius Mader*, Helbing Lichtenhahn, Bâle, 2018, pp. 244-247.

## 7.7. Frédéric Varone

HILL, Michael et VARONE, Frédéric, *The Public Policy Process* (8<sup>th</sup> edition), Routledge, Londres et New York, 2021.

VARONE, Frédéric et EICHENBERGER, Steven, *Groupes d'intérêt*, in: JACOB, Steve et SCHIFFINO, Nathalie (éds.), *Politiques publiques. Fondements et prospective pour l'analyse de l'action publique* (Traités de science politique), Larcier Bruylant, Bruxelles, 2021, pp. 471-509.

HELPER, Luzia, WÄSPI, Flurina, VARONE, Frédéric, *Does direct democracy enhance politicians' perceptions of constituents' opinions? Evidence from Switzerland*, in : *Swiss Political Science Review*, 27(4), 2021, pp. 695-711.

VARONE, Frédéric, EICHENBERGER, Steven, GAVA, Roy, JOURDAIN, Charlotte, MACH, André, *Business groups and advocacy success: insights from a multi-venue approach*, in: *Acta Politica* 56(3), 2021, pp. 477-499.

SCIARINI, Pascal and FISCHER, Manuel, GAVA, Roy, VARONE, Frédéric, *The influence of co-sponsorship on MPs' agenda-setting success*, in: *West European Politics* 44(2), 2021, pp. 327-353.

VARONE, Frédéric and BUNDI, Pirmin, GAVA, Roy, *Policy Evaluation in Parliament: Interest Groups as Catalysts*, in: *International Review of Administrative Sciences* 86(1), 2020, pp. 98-114.

MACH, André, VARONE, Frédéric, EICHENBERGER, Steven, *Transformations of Swiss Neo-Corporatism: from pre-parliamentary negotiations towards privileged pluralism in the parliamentary venue*, in: CAREJA, Romans and EMMENEGGER, Patrick, GIGER, Nathalie (éd.), *The European Social Model under Pressure, Liber Amicorum in Honour of Klaus Armingeon*, Springer VS, Wiesbaden, 2020, pp. 51-68.

PILOTTI, Andrea, SCIARINI, Pascal, VARONE, Frédéric, CAPELLETTI, Fabio, *L'Assemblée fédérale: un parlement de milice en voie de professionnalisation*, in: PILOTTI, Andrea et MAZZOLENI, Oscar (éd.), *Le système de milice et la professionnalisation politique en Suisse*, Lausanne, Alphil, 2019, pp. 53-89.

VIALON, François-Xavier, SCHWEIZER, Rémi VARONE, Frédéric, *When the regime goes local: local regulatory arrangements and land use sustainability*, in: *Environmental Science and Policy* 96, 2019, pp. 77-84.

FISCHER, Manuel, VARONE, Frédéric, GAVA, Roy, SCIARINI, Pascal, *How MPs' ties to interest groups matter for legislative co-sponsorship*, in: *Social Networks* 57, 2019, pp. 34-42.

WEILER, Florian, EICHENBERGER, Steven, MACH, André, VARONE, Frédéric, *More equal than others: Assessing economic and citizen groups' access across policymaking venues*, in: *Governance* 32(2), 2019, pp. 277-293.

VARONE, Frédéric et BYLAND, Karin, *Evolution du contentieux administratif judiciaire au Tribunal fédéral (1990-2017)*, in: HOTTELIER, Michel, HERTIG RANDALL, Maya, FLÜCKIGER, Alexandre (éd.), *Etudes en l'honneur du Professeur Thierry Tanquerel. Entre droit constitutionnel et droit administratif: question autour du droit de l'action publique*, Schulthess Editions Romandes, Genève et Zürich, 2019, pp. 309-316.

SCIARINI, Pascal and VARONE, Frédéric, GAVA, Roy, BROUARD, Sylvain, NAVARRO, Julien, PALAU, Anna M., VLIAGENTHART, Rens, *The Europeanization of parliamentary attention in and out of the European Union: France, Spain, the Netherlands and Switzerland compared*, in: BAUMGARTNER, Frank, BREUNIG, Christian, GROSSMAN, Emiliano (éd.), *Comparative Policy Agendas. Theory, Tools, Data*, Oxford University Press, Oxford, 2019, pp. 317-333.

JAUQUET, Julien M. und SCIARNI, Pascal, VARONE, Frédéric, *Policy Agenda-Setting: Regierung als Hauptinitiator von Entscheidungsprozessen?* In: RITZ, Adrian,

HALDEMANN Theo, SAGER, Fritz (éd.), *Blackbox Exekutive. Regierungslehre in der Schweiz*, NZZ Libro, Zürich, 2019, pp. 213-233.

VARONE, Frédéric and INGOLD, Karin, FISCHER, *Policy Networks and the Roles of Public Administrations*, in: LADNER, Andreas et al. (éd.), *Swiss Public Administration-Making the State Work Successfully*, Palgrave Macmillan, Cham, 2019, pp. 339-353.

BATHASAR, Andreas and VARONE, Frédéric, MEIERHANS, Daniel, *Acceptance. Thematic synthesis of the Energy Turnaround (NRP 70) and Managing Energy Consumption (NRP 71)*, National Research Programmes. Swiss National Science Foundation (<https://nfp-energie.ch/en/key-themes/195/synthese>), 2019 (rapport de recherche publié).

BUNDI, Pirmin and VARONE, Frédéric, GAVA, Roy, WIDMER, Thomas, *Self-Selection and Misreporting in Legislative Surveys*, in: *Political Science Research and Methods*, 6(4), 2018, pp. 771-789.

PILOTTI, Andrea e SCIARINI, Pascal, VARONE, Frédéric, CAPPELLETTI, Fabio, *L'Assemblea federale: un parlamento di miliza in fase di professionalizzazione*, in: PILOTTI, Andrea e MAZZOLENI, Oscar (éd.), *Milizia et professionismo nella politica svizzera*, Armando Dadò, Locarno, 2018, pp. 45-73.